

# PROJET D'ETABLISSEMENT SAAMNA

Service d'Accompagnement à  
l'Autonomie des Mineurs  
Non Accompagnés



2019/2023

ASSOCIATION MEUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (AMSEAA)

BP 40019 / 55101 VERDUN Cedex / Tél : 03.29.86.09.90 / Mail : [amseaa@amseaa.fr](mailto:amseaa@amseaa.fr)

[www.amseaa.fr](http://www.amseaa.fr)

# Table des matières

1	Présentation de l'AMSEAA.....	1
2	L'organisation de l'AMSEAA.....	2
2.1	Fiche technique AMSEAA.....	3
3	Le référentiel éducatif de l'AMSEAA.....	8
3.1	Les principes du Plan de Services Individualisé.....	9
3.2	Le cadre théorique.....	10
3.3	La démarche PSI.....	12
4	L'accompagnement des MNA.....	13
4.1	Le cadre législatif et réglementaire.....	13
4.2	Le déroulement de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés.....	14
5	Le projet SAAMNA.....	15
5.1	L'articulation des projets AMSEAA et SEISAAM.....	15
5.2	Le travail réalisé avant l'arrivée du mineur au SAAMNA.....	15
5.3	Les objectifs du SAAMNA.....	16
5.4	La place du projet personnalisé.....	18
5.5	L'hébergement.....	18
6	L'admission au SAAMNA et la sortie du dispositif.....	19
6.1	La demande d'admission.....	19
6.2	La visite d'admission.....	19
6.3	Le jour de l'accueil.....	19
6.4	La sortie du dispositif.....	20
7	L'offre de service.....	21
7.1	L'organisation générale de l'offre de services.....	21
7.2	Le projet personnalisé.....	28
7.2.1	L'analyse de la situation du jeune.....	29
7.2.2	Processus PSI du SAAMNA:.....	30
8	Les professionnels et les compétences mobilisées.....	32
8.1	L'organigramme.....	32
8.2	L'équipe pluriprofessionnelle du SAAMNA.....	33
8.3	L'organisation du travail.....	36
8.3.1	La communication.....	36
8.4	La loi 2002-2 et ses modalités d'application.....	37
8.4.1	La garantie des droits.....	37
8.4.2	L'expression et la participation.....	37

8.4.3	La prévention des risques .....	38
8.4.4	Le projet personnalisé .....	38
8.4.5	Les outils 2002-2 .....	39
8.4.6	La qualité du cadre de vie.....	39
9	Ingénierie et management .....	39
9.1	L'évaluation interne/externe .....	39
9.2	Les entretiens professionnels d'évaluation.....	40
9.3	Vers une organisation apprenante.....	40
9.4	Le Site qualifiant pour les formations sociales.....	41
10	Les modalités de coopération .....	42
11	Perspectives .....	42
ANNEXES	.....	43

# 1 Présentation de l'AMSEAA

L'Association Meusienne de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA) est une association loi 1901 fédérée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE).

*Ses statuts précisent que : « L'AMSEAA a pour objet la sauvegarde, la prévention, l'éducation, la rééducation et la resocialisation, l'assistance, l'hébergement, la réinsertion des mineurs et des jeunes adultes, en difficulté, prédélinquants ou délinquants, inadaptés ou en difficulté d'insertion juridique et/ou sociale... sous quelque forme que ce soit, et sa mission s'étend à la famille. Elle étudie et peut participer à toute action à objectif social, éducatif, économique, professionnel ou culturel, susceptible de favoriser la promotion de ces jeunes.*

*Elle se positionne en interlocuteur de l'Etat, des collectivités territoriales ou autres organisations publiques ou privées, en France et à l'étranger, en identifiant ou répondant aux besoins, en étudiant et proposant des projets, en créant et gérant des services et établissements spécialisés entrant dans ses domaines de compétence.*

*Elle peut collaborer et participer à des initiatives ou réalisations avec d'autres associations ou organismes qui tendent aux mêmes buts, reprendre tout ou partie des missions confiées à d'autres organismes, souscrire à des partenariats inter-associatifs, établir des filiales en France et à l'étranger. »<sup>1</sup>*

Aujourd'hui, l'AMSEAA gère seize établissements et services sur le territoire Meusien et un séjour de rupture en Roumanie avec une antenne à Nancy. Son budget annuel est d'environ 12 millions d'euros pour 240 salariés.

L'AMSEAA est donc composée d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) répartie en quatre structures, d'un Service d'Accompagnement à l'Autonomie des Mineurs Non Accompagnés (SAAMNA), d'un Centre Educatif Fermé (CEF), d'un Centre Educatif Renforcé (CER), d'un Service d'Action Educative à Domicile (SAED), d'un Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), d'un service de médiation familiale et d'administrateurs ad hoc, d'un Dispositif de Placement et d'Accompagnement à Domicile de l'Enfant (DIPADE), d'un séjour de rupture en Roumanie (SER), d'un Chantier d'Insertion Jeunes (CIJ) et d'un Pôle Santé.

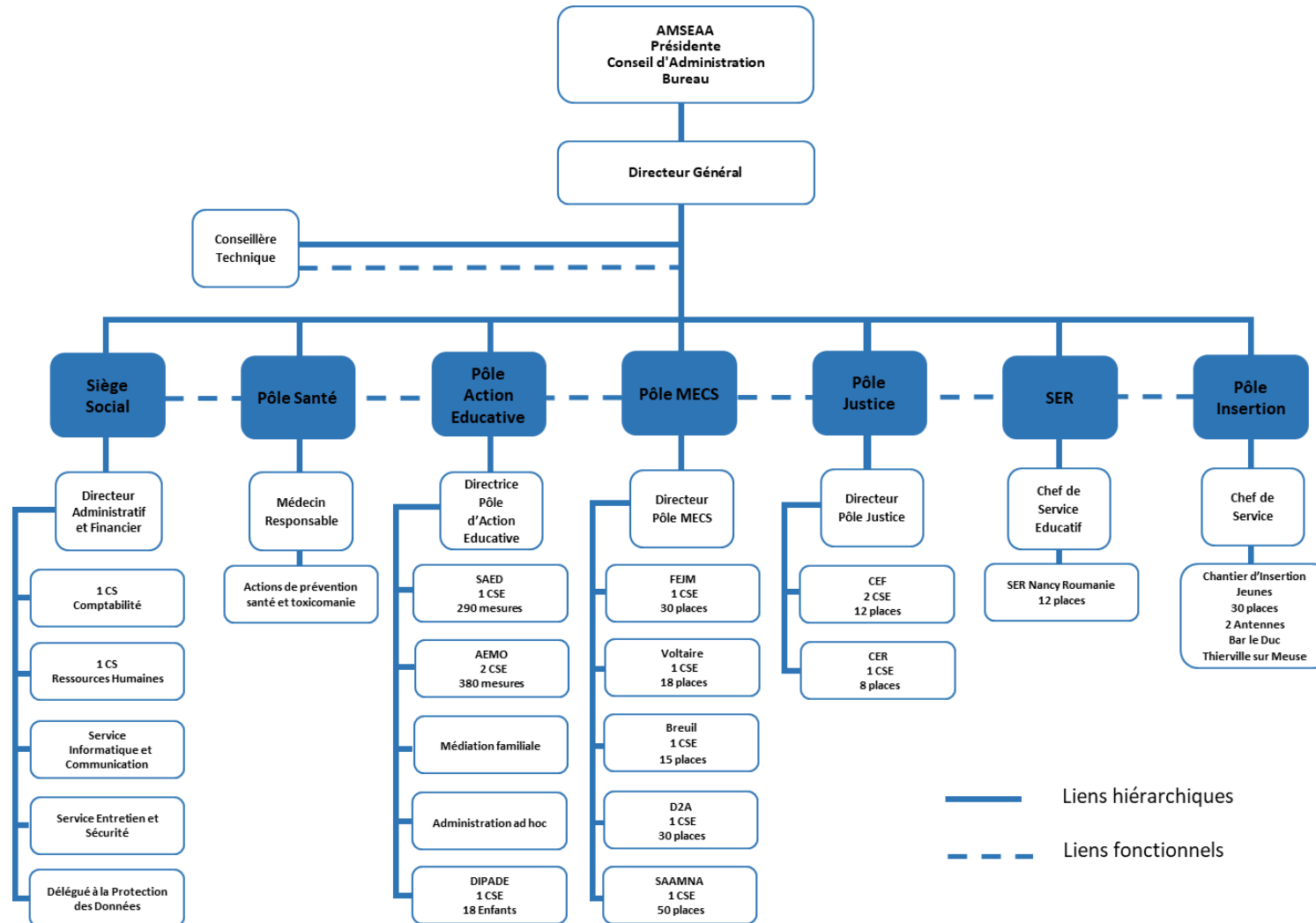
Un siège social, situé à Thierville-sur-Meuse regroupe tous les services fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements et services.

---

<sup>1</sup> Extrait des statuts de l'AMSEAA validés le 19 décembre 2018.

## 2 L'organisation de l'AMSEEA

Administrativement, la structure SAAMNA est rattachée à notre Pôle MECS. Cela permet certaines mutualisations, une harmonisation des procédures et de l'organisation. Elle est sous la responsabilité du Directeur MECS et d'un Chef de Service Educatif SAAMNA.



## 2.1 Fiche technique AMSEAA

### SIEGE SOCIAL AMSEAA

Le siège social est l'entité administrative qui assure la cohérence de l'ensemble des établissements et services de l'AMSEAA en offrant des services fonctionnels à toutes les organisations opérationnelles. Le Directeur Général est le responsable et le gestionnaire de l'ensemble des établissements et services.

Dans ce pôle, deux Chefs de Service sont identifiés, le Chef de Service Comptabilité et le Chef de Service des Ressources Humaines sous la responsabilité d'un Directeur Administratif et Financier. Le service Informatique et Communication est également sous la responsabilité de ce dernier.

Une Conseillère Technique est en charge de la pédagogie mise en œuvre dans l'association, de son développement et de son suivi, de l'évaluation (interne, externe) et de la formation (stagiaires, professionnels de l'AMSEAA et apprentis).

#### CONTACTS

- Direction générale : **Bruno LARCHER**
  - Directeur administratif et financier : **Thierry LUCQUIN**
  - Ressources humaines : **Laurence USSEGLIO**
  - Comptabilité : **Pierre-Yves FAOU**
  - Service Informatique et Communication : **Ahcene BATTOU**
  - Conseillère technique : **Zorha BOUMESSAOUD**
  - Secrétariat de Direction : **Sabine CORVISIER**  
[amseaa@amseaa.fr](mailto:amseaa@amseaa.fr)
  - Secrétariat d'accueil :  
[secretariat.siege@amseaa.fr](mailto:secretariat.siege@amseaa.fr)
  - Délégué à la Protection des Données : **Jérôme BORRAS**  
[dpo@amseaa.fr](mailto:dpo@amseaa.fr)
  - Service Sécurité et Entretien : **Vincent ROUX**
- ☐ 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 09 90



### PÔLE SANTÉ AMSEAA

Le Pôle Santé mène des actions de prévention sur l'ensemble de l'Association (mutualisation des compétences et des moyens). Sous la responsabilité du Directeur Général et d'un médecin à quart temps, il permet d'avoir des procédures communes sur le suivi longitudinal de la santé des jeunes accueillis. Une action de prévention des toxicomanies est gérée également par le Pôle Santé de l'AMSEAA.

#### CONTACTS

- Responsable  
**Dr Pierre BRIOLET** : [pierre.briolet@amseaa.fr](mailto:pierre.briolet@amseaa.fr)
  - Actions de prévention des toxicomanies  
**Céline BOURCIER** et **Stevens NOEL** : [celine.bourcier@amseaa.fr](mailto:celine.bourcier@amseaa.fr)
- ☐ 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 09 90

# PÔLE MAISON D'ENFANTS A CARACTÈRE SOCIAL (MECS)

La Maison d'Enfants à Caractère Social accueille en hébergement 113 adolescents et jeunes majeurs (de 10 à 21 ans) placés soit sous l'ordonnance de 45 ou en assistance éducative. Ce dispositif comporte trois MECS (Verdun, Bar le Duc et Commercy), un Dispositif d'Accès à l'Autonomie et un Service d'Accompagnement à l'Autonomie des Mineurs Non Accompagnés. Chaque site est sous la responsabilité d'un Chef de Service Educatif qui gère son établissement sur la question éducative et d'organisation du quotidien (planning des personnels, déroulement des journées...).

Patrick BRETON est le Directeur du Pôle MECS.

## MECS FOYER EDUCATIF DU JEUNE MEUSIEN

- Chef de Service Educatif : **Françoise CATTANEO**
- Secrétariat : **Christelle LEGRAND**  
[mecs.fejm@amseaa.fr](mailto:mecs.fejm@amseaa.fr)
- 9 rue de la Marne – 55100 VERDUN – 03 29 86 70 13
- 30 Places 14 - 18/21 ans



## DISPOSITIF D'ACCES A L'AUTONOMIE

- Chef de Service Educatif : **Dominique SIGRONDE**
- Secrétariat : **Valérie KACZMARCZYK**  
[secretariat.dza@amseaa.fr](mailto:secretariat.dza@amseaa.fr)
- 11 rue de la Marne – 55100 VERDUN – 03 29 88 23 77
- 30 Places 16/21 ans



## MECS VOLTAIRE

- Chef de Service Educatif : **Caroline GAILLEMIN**
- Secrétariat : **Valérie KACZMARCZYK**  
[mecs.voltaire@amseaa.fr](mailto:mecs.voltaire@amseaa.fr)
- 12 rue Voltaire – 55000 BAR LE DUC – 03 29 45 12 12
- 18 Places 14 - 18/21 ans



## MECS DU BREUIL

- Chef de Service Educatif : **Françoise VIDAL**
- Secrétariat : **Delphine IOTZ**  
[mecs.breuil@amseaa.fr](mailto:mecs.breuil@amseaa.fr)
- Prieuré du Breuil – 55200 COMMERCY – 03 29 90 84 65
- 15 Places 10 - 15 ans



## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE DES MINEURS NON ACCOMPAGNES

- Chef de Service Educatif : **Maud LAVINA**
- Secrétariat : **Karine NENIN**  
[secretariat.saamna@amseaa.fr](mailto:secretariat.saamna@amseaa.fr)
- 23 rue des frères Boulhaut – 55100 VERDUN – 03 57 83 00 00
- 50 Places 16/21 ans



## PÔLE JUSTICE

Le Pôle Justice de l'AMSEAA regroupe un Centre Educatif Renforcé (CER) et un Centre Educatif Fermé (CEF) habilités et financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. **Belkacem HOCINE** est le directeur de ce pôle.

Le **Centre Educatif Renforcé** accueille 8 mineurs, confiés dans le cadre de l'Ordonnance de 45. Géographiquement basé à Saint-Mihiel, le CER, de par son projet spécifique, offre des séjours de rupture en France et plus particulièrement à Villefort en Lozère. Un Chef de Service a la responsabilité de ce dispositif qui demande de l'organisation et de la rigueur.

Le **Centre Educatif Fermé** accueille 12 mineurs pour un placement de 6 mois renouvelable une fois, confiés dans le cadre de l'Ordonnance de 45. Géographiquement basé à Thierville, le CEF permet la réinsertion et l'accompagnement de mineurs délinquants multirécidivistes. Deux chefs de service sont en charge de cet établissement et des mineurs confiés.



### **CENTRE EDUCATIF RENFORCÉ**

- Chef de Service Educatif : **Alexandre VRIET**
- Secrétariat : **Bénédicte Llamas**  
[amseaa.cer@amseaa.fr](mailto:amseaa.cer@amseaa.fr)
- 7 Place Saint Michel – 55300 SAINT MIHIEL – 03 29 90 21 36
- 8 Places garçons 13 – 17 ans
- Session de 21 semaines
- 2 sessions par an

### **CENTRE EDUCATIF FERMÉ**

- Chefs de Service Educatif : **Agnès LEGRANDJACQUES** et **Ludovic COUTURE**
- Secrétariat : **Christine LAPIERRE**  
[amseaa.cef@amseaa.fr](mailto:amseaa.cef@amseaa.fr)
- 1 rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 43 43
- 12 Places garçons 13 – 17 ans
- Hébergement / Ateliers professionnels / Scolarité





# PÔLE D'ACTION EDUCATIVE (PAE)

Le Pôle d'Action Educative composé de cinq services est géré par une directrice, **Béatrice DEREMARQUE**.

Le **Service d'Action Educative à Domicile (SAED)** mène pour le compte du département de la Meuse des interventions à domicile dans le cadre de situations identifiées à risque au sens de la protection de l'enfance et à la demande de la famille.

L'**Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** est une action éducative à domicile menée après une décision du juge des enfants suite à un signalement d'enfants en danger. Il s'agit bien de remettre les détenteurs de l'autorité parentale dans leurs rôles de parents protecteurs et bienveillants pour leurs enfants.

La **médiation familiale** est financée principalement par la CAF de la Meuse et permet à des couples séparés ou en difficulté relationnelle, avec des enfants à charge, de trouver dans la médiation un lieu de parole apaisé.

La mission d'**administrateur Ad Hoc** permet à des mineurs (0 à 18 ans) d'avoir une personne qui défend leurs intérêts dans des procédures pénales ou civiles. L'administrateur ad hoc est également le garant des droits de ceux-ci.

Le **Dispositif de Placement et d'Accompagnement à Domicile de l'Enfant (DIPADE)** permet à un enfant et à sa famille d'être accompagnés intensivement par un intervenant éducatif à leur domicile afin de favoriser le bon développement de l'enfant et faire cesser la situation de danger en soutenant les compétences parentales.

## DIPADE

- Chef de Service Educatif : **Myriam ROECKEL**
- Secrétariat : **Karine NENIN**  
[secretariat.dipade@amseaa.fr](mailto:secretariat.dipade@amseaa.fr)
- 23 rue des frères Boulhaut – 55100 VERDUN – 03 57 83 00 68
- 18 Enfants placés à domicile 6 - 18 ans



## SERVICE D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE

- Chef de Service Educatif : **Charlotte BLANCHET**
- Secrétariat : **Nadine SIRANTOINE / Aurélie BAUDON**  
[saed.verdun@amseaa.fr](mailto:saed.verdun@amseaa.fr)
- 1 rue du clos de Jardin Fontaine  
55840 THIERVILLE SUR MEUSE – 03 29 86 22 77
- 290 mesures en AED
- Trois antennes : Verdun, Bar le Duc et Commercy

## SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT – AD HOC - MEDIATION

- Chefs de Service Educatif : **Pascale MAHAUT / Myriam ROECKEL**
- Secrétariat Verdun : **Nathalie FLOQUET et Dorothee BINI**  
[secretariat.aemo.verdun@amseaa.fr](mailto:secretariat.aemo.verdun@amseaa.fr)
- Secrétariat Commercy et Bar le Duc : **Laure GERARD**  
[secretariat.aemo.commercy@amseaa.fr](mailto:secretariat.aemo.commercy@amseaa.fr)  
[secretariat.aemo.barleduc@amseaa.fr](mailto:secretariat.aemo.barleduc@amseaa.fr)
- 1 rue Saint Michel – Espace Driant – 55100 VERDUN – 03 29 86 41 52
- 380 mesures en AEMO
- Trois antennes : Verdun, Bar le Duc et Commercy



## SERVICE ESCALE ROUMANIE (SER)

Le Service Escale Roumanie (SER) accueille 12 mineurs garçons et filles de 13 à 17 ans pour des séjours de rupture en Roumanie de 3 à 9 mois. Basé géographiquement à Nancy, pour sa partie française ; il est financé et habilité par le Conseil Général du 54. La rupture s'effectue dans la ville de Borcut en Roumanie.

### SERVICE ESCALE ROUMANIE

- Directeur : **Bruno LARCHER**
- Chef de Service Educatif : **Michel DUCHAUD**  
[michel.duchaud@amseaa.fr](mailto:michel.duchaud@amseaa.fr)
- Equipe éducative Nancy :  
**Marie MARCOT** : [marie.marcot@amseaa.fr](mailto:marie.marcot@amseaa.fr)  
**Kilian VALENTIN** : [kilian.valentin@amseaa.fr](mailto:kilian.valentin@amseaa.fr)
- Secrétariat : **Ambre SION**  
[secretariat.ser@amseaa.fr](mailto:secretariat.ser@amseaa.fr)
- 11 Rue Jean Jaurès – 54320 MAXEVILLE – 03 57 80 02 21
- 12 Places 13 – 17 ans
- Séjour de rupture en Roumanie



## CHANTIER D'INSERTION JEUNES (CIJ)

Le Chantier d'Insertion Jeunes (CIJ) accueille des jeunes mineurs et adultes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans le cadre d'une remobilisation professionnelle ou de formation. L'objectif principal du CIJ est de préparer et de motiver le jeune à reprendre une formation professionnelle en lui offrant un accompagnement sur trois axes : le professionnel, la formation et l'accompagnement personnalisé, familial et social.

### CONTACTS

- Directeur : **Thierry LUCQUIN**
- Chef de Service : **Gérard METZGER**
- Secrétariat : **Nadine Da Silva RODRIGUES**  
[chantier.insertion@amseaa.fr](mailto:chantier.insertion@amseaa.fr)
- Rue du lieutenant Vasseur – 55000 BAR LE DUC – 03 29 77 17 53
- 30 Places 16 – 25 ans
- Deux sites : Verdun et Bar le Duc



### 3 Le référentiel éducatif de l'AMSEAA

En 1990, l'AMSEAA a mis en place un partenariat avec des établissements de Trois-Rivières au Québec. Dès 1992, une nouvelle approche pédagogique a été expérimentée dans une MECS (FEJM) à partir du Plan de Services Individualisé en vigueur dans les établissements québécois.

Depuis, le Plan de Services Individualisé AMSEAA garantit la mise en œuvre du projet individualisé pour chaque jeune pris en charge. Il assure également la cohérence de tout l'accompagnement éducatif. Chaque établissement et service AMSEAA intègre sa démarche PSI en fonction des missions et des caractéristiques du public.

Dès le départ de l'expérimentation, nous avons retenu trois axes principaux pour la démarche PSI. L'approche processus qui organise la cohérence du travail socio-éducatif, l'approche collaborative interprofessionnelle qui inclut le jeune et sa famille dans la démarche socio-éducative et l'approche par projet qui actualise en permanence les réponses aux besoins des jeunes.

#### → **La référence à un processus PSI**

Le processus PSI organise l'accompagnement socio-éducatif en garantissant la co-construction d'un projet personnalisé pour chaque jeune. Le processus PSI fixe le « quoi faire » (mission) et le « pour quoi faire » (finalité) laissant aux acteurs, des espaces de négociation et de liberté dans la recherche du « comment faire » de l'action socio-éducative (travail collaboratif).

L'écart entre le travail prescrit et le travail réalisé est considéré comme un élément porteur de sens et de compréhension de la démarche socio-éducative.

La règle contenue dans le processus PSI est réévaluée régulièrement, de manière collective, par l'ensemble des professionnels de l'établissement.

L'approche processus devient alors un moyen de « dés-opacifier » le contexte et de favoriser le besoin des acteurs à collaborer pour diminuer leurs zones d'incertitude.

#### → **L'approche collaborative interprofessionnelle**

L'approche collaborative interprofessionnelle organise le « comment faire » en dynamisant la participation de l'équipe éducative, du jeune et de sa famille et des partenaires engagés dans l'accompagnement socio-éducatif.

L'approche collaborative associe usagers, proches et professionnels (intervenants éducatifs, cliniciens et référent du jeune). Chacun est considéré et respecté comme un expert à part entière (y compris le jeune, expert de sa propre situation). Ils participent à toutes les étapes comme à l'évaluation de la situation, à l'élaboration du plan d'actions en fonction des objectifs et à l'évaluation des résultats. Cette dynamique collaborative produit de la complexité pour aboutir à une connaissance collective partagée et une recherche de consensus sur le choix des plans d'actions dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun.

Les plans d'actions sont construits par la reconnaissance et la mobilisation des savoirs de toutes les parties. Le « pouvoir d'agir » et les « capacités » du jeune et de sa famille sont recherchés et valorisés.

## → L'approche par projet

L'approche par projet actualise en permanence « l'offre de services » afin de répondre à l'évolution des besoins des jeunes et de leur famille tout au long de la prise en charge.

Toute démarche socio-éducative suppose, au préalable et en continu, une analyse des besoins afin de fixer des objectifs à atteindre, une élaboration d'un plan d'actions concerté pour qu'il soit opérationnel et une évaluation des effets produits.

Cette pédagogie par projet s'intègre naturellement dans la démarche PSI. Pour organiser cette approche globale, nous avons créé la fonction d'éducateur référent.

En établissement d'internat, l'éducateur référent est un acteur important dans la mise en œuvre du travail collaboratif et l'interdisciplinarité qui le compose.

Dès le départ de l'expérience PSI, nous avons fait le choix de donner cette responsabilité à l'éducateur d'internat afin de valoriser la relation privilégiée qui se construit au fur et à mesure du « faire avec » et du « vivre avec » de la vie quotidienne.

Nous avons remarqué que cette proximité relationnelle avec le jeune permettait également à la famille de nous donner une légitimité particulière en favorisant la relation de confiance et leur participation active dans la dynamique collaborative.

L'éducateur référent est chargé de créer et de maintenir du lien entre tous les acteurs engagés dans le projet du jeune en soutenant l'expression de chacun et en faisant circuler l'information en continu.

## 3.1 Les principes du Plan de Services Individualisé

### Les principes qui fondent l'approche PSI

**1. Le jeune est responsable de son développement. Il est le premier concerné par l'ensemble des choix qui lui sont proposés.**

Une de nos premières responsabilités est de motiver le jeune à recevoir les services dont il a besoin. La motivation du jeune à assumer la responsabilité de son développement est liée à sa perception de ses besoins compte-tenu de son âge et de son niveau de maturité. La nature de l'intervention éducative sera déterminée par son degré de motivation et par le niveau de perception de ses besoins.

**2. Les parents sont et demeurent les premiers responsables de la réponse à offrir aux besoins de leur enfant.**

Le développement de l'enfant doit être supporté, alimenté et guidé en premier lieu par les parents.

Aux différentes étapes de notre intervention, nous devons nous assurer que les parents soient informés, sensibilisés et intégrés, dans les limites de leurs possibilités, au processus dont ils sont et demeurent les premiers responsables.

### **3. Le jeune se développe en interrelation avec son milieu de vie.**

L'interrelation positive avec son milieu est le moyen privilégié pour assurer le développement du jeune dans le respect de l'équilibre à maintenir entre ses besoins, la capacité de ses parents d'y fournir une réponse adéquate et les attentes de la société.

### **4. Une fois mandaté, l'établissement ou le service se reconnaît la responsabilité d'intervenir pour favoriser le développement du jeune dans sa globalité.**

Cette responsabilité de moyens nous amène à adapter, en permanence, la prise en charge éducative en fonction de l'éclairage apporté par la démarche éducative. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins à satisfaire du jeune et/ou de sa famille afin de leurs permettre de réduire et de résoudre les difficultés.

Le processus du Plan de Services Individualisé a pour objectif la promotion de la personne dans sa globalité et son unicité. Son éthique est la valorisation des compétences et le respect du jeune et de son entourage dans leurs droits individuels, et les responsabilités de chacun.

## 3.2 Le cadre théorique

Le processus du Plan de Services Individualisé s'appuie à la fois sur une expérience empirique, une éthique qui replace le jeune comme sa famille dans un contexte où chacun est sujet, et un cadre de références théoriques en adéquation.

Nous nous référons à trois perspectives théoriques, dans une approche multifactorielle pouvant être dans un registre de complémentarité comme dans un registre privilégiant la perspective la mieux adaptée à la situation. Ces perspectives sont les suivantes : développementale, psychodynamique et environnementale.

### **→ La perspective développementale**

Il nous paraît important de comprendre l'individu à travers ses différents processus d'évolution et de croissance, en particulier avec un jeune qui, par définition, est en cours de construction. Cette dimension concerne aussi bien l'aspect psychique, psychomoteur, cognitif, langagier, social, affectif que la notion d'autonomie.

Situer un jeune dans son développement nous permet de faire le bilan de ses potentialités actuelles, de ses perspectives d'évolution, en précisant ses forces et ses fragilités à tout point de vue, en essayant d'en comprendre les processus sous-jacents, afin de mettre en œuvre les moyens susceptibles de permettre un développement aussi abouti et harmonieux que possible.

*Nos références :*

*La psychologie génétique est notre cadre de référence. Elle conjugue les apports freudiens de la psychanalyse et de ses successeurs (D.W. Winnicott, M. Klein) concernant les différentes étapes du développement psychoaffectif et psychosexuel de l'individu, avec l'approche du développement cognitif, social et affectif de J. Piaget et de ses successeurs (A. Danset, C. Meljac, B. Gibello).*

### → **La perspective psychodynamique**

Si la perspective développementale est indispensable pour comprendre où l'individu en est de la construction de sa personnalité, il est tout aussi important d'aborder la spécificité du fonctionnement interne de l'individu, c'est-à-dire l'économie et la dynamique de son appareil psychique dans sa dimension consciente et inconsciente : comprendre la capacité du moi à maintenir l'équilibre entre les règles et les interdits et le monde pulsionnel, le principe de plaisir et le principe de réalité, la nature des mécanismes de défenses psychiques nous permet de mieux appréhender les capacités adaptatives de l'individu, et d'avancer avec lui dans la voie de l'équilibre de sa personnalité.

*Nos références :*

*La métapsychologie freudienne et ses développements variés sont le fondement de notre cadre théorique (D.W. Winnicott, M. Klein, J. Bergeret, H. Segal), auxquels s'ajoute l'approche de C. Rogers.*

### → **La perspective environnementale**

Les deux perspectives précédentes sont nettement centrées sur la spécificité de l'individu et notamment sur la compréhension de sa vie intérieure. Elles ne négligent pas l'aspect relationnel et environnemental mais l'aborde en tant que représentation et vécu de l'individu.

L'approche systémique qui sous-tend la perspective environnementale vise une ouverture, un élargissement de la compréhension à l'environnement interactionnel et ses modes de communication. On s'intéresse au fonctionnement même de cet ensemble relationnel considéré comme un système où chaque élément est en inter-influence. La famille constitue un système mais pas seulement elle : cette approche interroge également l'institutionnel et les différentes interrelations.

*Nos références :*

*Nous retiendrons notamment les travaux de G. Bateson, J. Haley et P. Watzlawick qui ont élaboré certains concepts de base ainsi que l'approche actuelle développée notamment par G. Ausloos, G. Hardy, C. Seron et J. Barudy.*

### 3.3 La démarche PSI

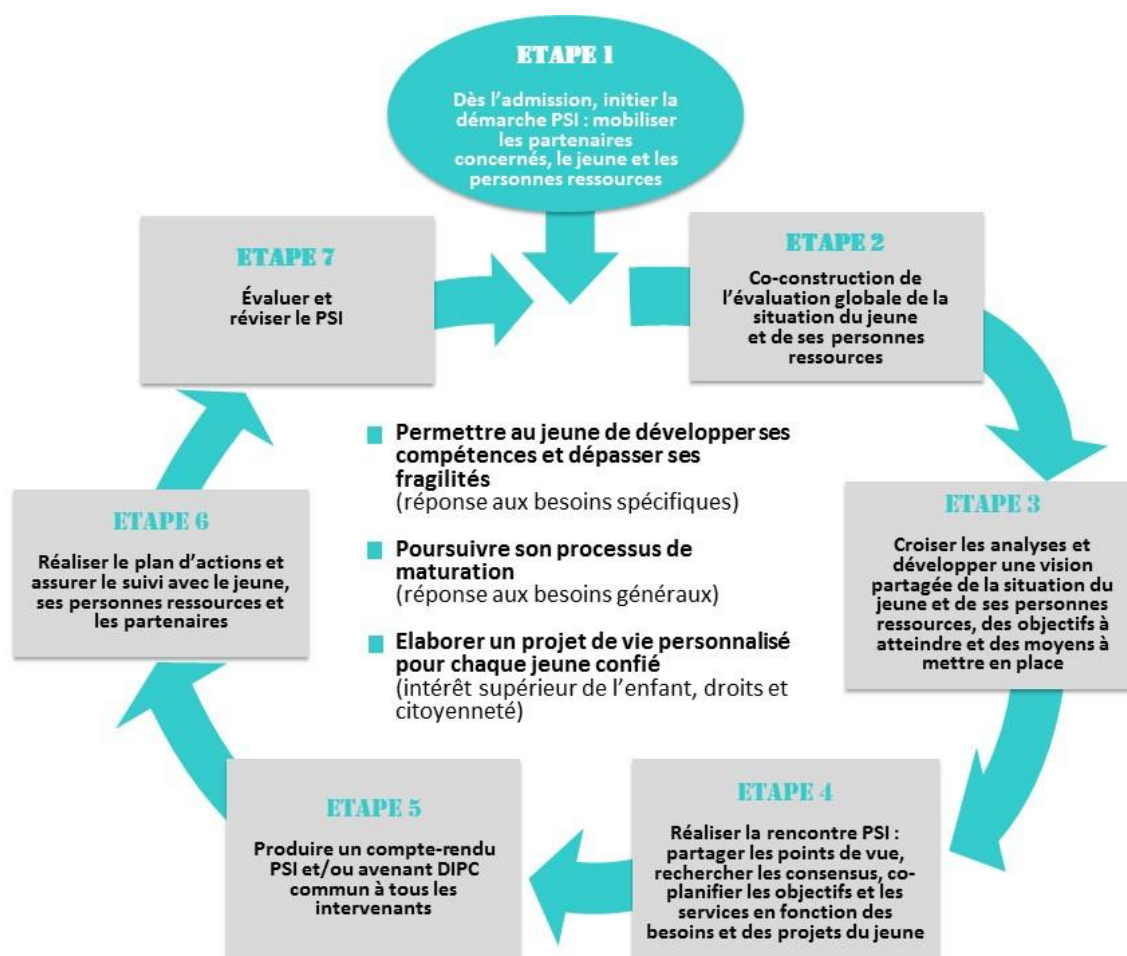
La démarche PSI a pour objectifs de :

- Permettre au jeune de développer ses compétences et dépasser ses fragilités.
- Poursuivre son processus de maturation.
- Elaborer son projet de vie.

Cette démarche est initiée pour chaque jeune confié. Elle cherche à fédérer l'ensemble des personnes et institutions impliquées, de près ou de loin, dans l'accompagnement du jeune et de ses personnes ressources. Elle suppose une adhésion volontaire de la part des personnes et institutions concernées.

La démarche renvoie aux grandes activités suivantes :

- 1) initier la démarche PSI,
- 2) co-construire l'évaluation globale de la situation du jeune et de ses personnes ressources,
- 3) croiser les analyses et développer une vision partagée de la situation du jeune et de ses personnes ressources,
- 4) réaliser la rencontre PSI,
- 5) produire un compte-rendu PSI et/ou avenant PSI,
- 6) réaliser et assurer le suivi du jeune et de ses personnes ressources,
- 7) évaluer et réviser le PSI.



## 4 L'accompagnement des MNA

### 4.1 Le cadre législatif et réglementaire

Les MNA sont confiés par le biais d'une décision judiciaire<sup>2</sup> au président du conseil départemental de leur lieu d'accueil<sup>3</sup>, qui en assume la garde.

Le service gardien est le service qui est « investi, comme un droit et un devoir, de la garde d'un enfant mineur<sup>4</sup> ». La garde consiste en « une mission de surveillance, en l'action de veiller sur une personne ou une chose. Dans un sens plus large, la garde consiste en une action qui englobe, outre la mission ci-dessus définie, la surveillance et l'éducation de l'enfant mineur (donc deux attributs distincts de l'autorité parentale)<sup>5</sup> ». La jurisprudence a également permis de cerner de façon plus opérationnelle le concept de garde, en le définissant comme « la charge d'organiser et de contrôler, à titre permanent, le mode de vie [du mineur]<sup>6</sup> ».

Le service gardien est investi de la responsabilité de la garde<sup>7</sup>, de la mission de surveillance<sup>8</sup> et de la mission d'éducation<sup>9</sup> du MNA. Les autres attributs de l'autorité parentale restent de la responsabilité et des prérogatives strictes des titulaires de l'autorité parentale, même dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire, ce qui justifie l'introduction d'une demande de mesure de tutelle pour le MNA auprès du juge aux affaires familiales.

Les établissements et services de protection de l'enfance contribuent, sur décision du président du conseil départemental, à la mise en œuvre des droits et obligations du service gardien auprès de l'enfant mais ne se voient pas déléguer le droit de garde par le président du conseil départemental.

---

<sup>2</sup> Au titre de l'article 375 du Code civil (assistance éducative). Les mesures de tutelle (article 390 du Code civil) transfèrent l'autorité parentale dans son intégralité au tuteur qui devient le responsable légal du mineur.

<sup>3</sup> Le service gardien est organiquement constitué, pour le MNA, par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département où il a été repéré puis par ceux du département où il se voit accueilli à la suite de son orientation dans le cadre de la répartition nationale.

<sup>4</sup> CORNU, G. Vocabulaire juridique. 9e édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2011. Collection Quadriges.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Cour de cassation, assemblée plénière, arrêt du 29 mars 1991, Blicq (JCP 1991, II, 21673), confirmée par la Cour de cassation, chambre civile 2, Audience publique du jeudi 9 décembre 1999, N° de pourvoi: 97-22268.

<sup>7</sup> CORNU, G., op. cit. : « La garde représente le droit et le devoir de garder un enfant mineur sous sa protection, c'est-à-dire de fixer sa résidence et de veiller à sa santé, sa sécurité, sa moralité ; c'est une mission qui constitue un attribut de l'autorité parentale ».

<sup>8</sup> Ibid. : « l'action de veiller sur une personne ou une chose dans l'intérêt de celle-ci, ou de surveiller une personne ou une opération pour la sauvegarde d'autres intérêts. C'est une action préventive qui, fondée sur la vigilance de celui qui surveille (marquée par des actes de vérification et de contrôle), s'applique à l'action d'autrui dans le temps ».

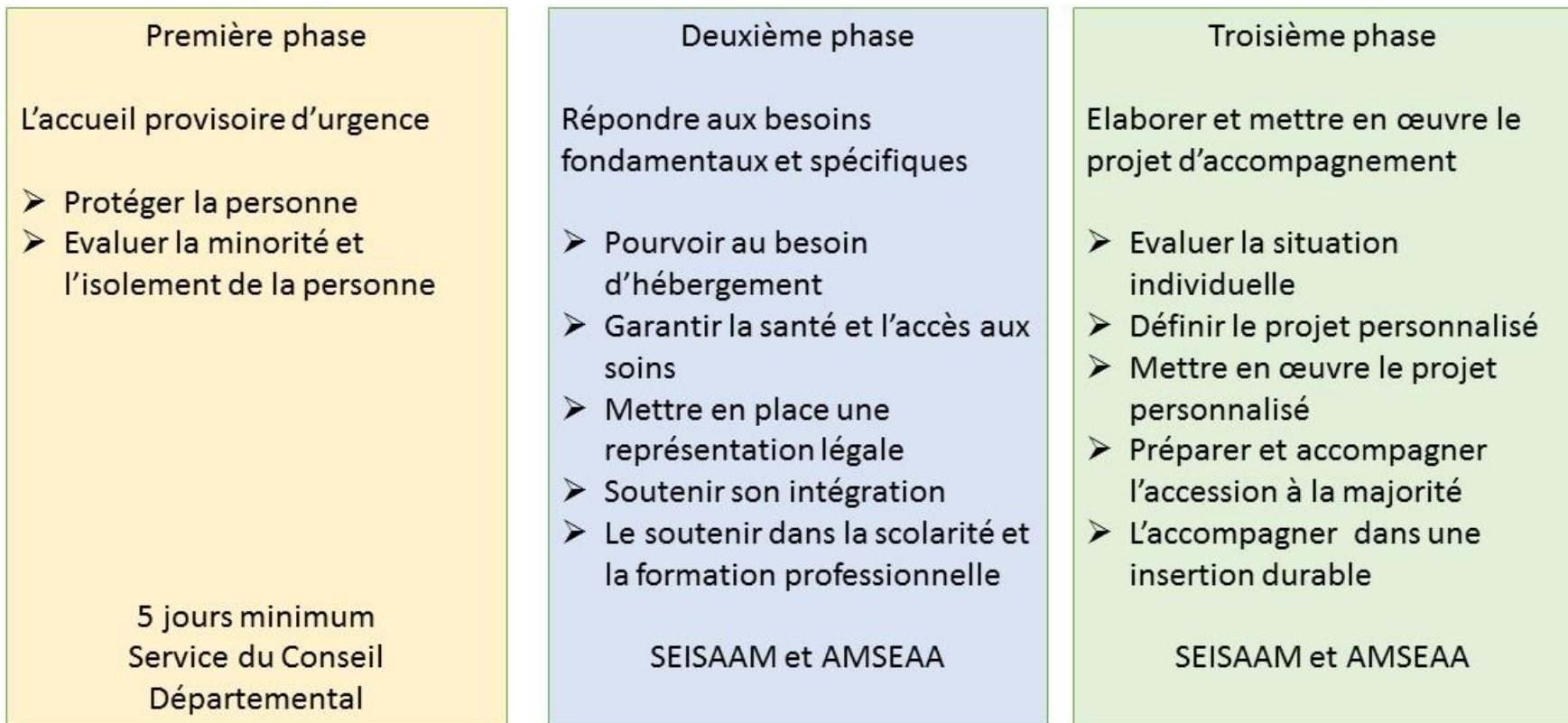
<sup>9</sup> Ibid. : « mise en œuvre des moyens propres à assurer l'instruction, la formation et le développement de l'enfant. En tant qu'attribut de l'autorité parentale, la mission d'éducation constitue pour les père et mère, dans l'intérêt de leur enfant mineur (article 371 du Code civil), tout à la fois un droit (choix de l'instruction, orientation religieuse et professionnelle, etc.) et un devoir (obligation scolaire, etc.).

Ces droits et devoirs sont assortis de certaines prérogatives (réprimandes, contrôle des fréquentations et de la correspondance, etc.), d'un certain contrôle étatique (mesures d'assistance éducative quand les conditions de l'éducation sont gravement compromises, etc.) et de certaines responsabilités ».



## 4.2 Le déroulement de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés

### Parcours d'un Mineur Non Accompagné en Meuse



## 5 Le projet SAAMNA

Le Service d'Accompagnement à l'Autonomie des Mineurs Non Accompagnés (SAAMNA) de l'AMSEEA propose d'accueillir en autonomie des mineurs non accompagnés afin de développer leur capacité d'autonomie en appartement individuel ou en colocation.

### 5.1 L'articulation des projets AMSEEA et SEISAAM<sup>10</sup>

L'entrée dans ce nouveau dispositif proposé dans l'appel à projet se fera obligatoirement par le collectif du DAMNA<sup>11</sup> du SEISAAM. Ces jeunes seront également et obligatoirement reconnus Mineurs Non Accompagnés au moment de leur entrée au SAAMNA. Le DAMNA devrait permettre à chaque adolescent de prendre ses marques avec la société française et d'élaborer très rapidement un projet de vie (avec un préalable d'une insertion professionnelle viable). L'AMSEEA sera alors chargée de consolider ou de valider ce projet de vie. L'admission dans le service se fera après un temps de réflexion conjoint entre l'ASE, l'équipe du DAMNA et celle du SAMNA. Dans ce cadre, une réunion mensuelle (commission partenariale d'admission) sera mise en place pour évoquer les dossiers des mineurs en capacité de passer d'une structure à l'autre.

### 5.2 Le travail réalisé avant l'arrivée du mineur au SAAMNA

La nature des prestations délivrées et les missions du DAMNA sont les suivantes :

- Accueillir, héberger et protéger le jeune ;
- Veiller à son accompagnement et/ou son orientation dans sa vie quotidienne, sa promotion sociale, l'organisation des loisirs ;
- Lui apporter un soutien moral ;
- Lui fournir un lieu de qualité, d'hébergement, de restauration dans un environnement sécurisant, stimulant et structurant ;
- Le prendre en compte dans son contexte social en lien avec les services extérieurs ;
- Accueillir et associer le représentant légal à l'élaboration et au suivi de son projet personnalisé, visant prioritairement la scolarisation ou à défaut des stages de découverte en milieu professionnel, ainsi que l'inscription dans un cursus rapide de professionnalisation ;
- Le reconnaître comme sujet et l'aider à devenir acteur de son projet.

---

<sup>10</sup> SEISAAM : Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse

<sup>11</sup> DAMNA : Dispositif d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés.

## 5.3 Les objectifs du SAAMNA

Dans le cadre de ce projet, les répartitions des rôles et les temporalités de l'accompagnement des mineurs non accompagnés ont été travaillées avec le DAMNA du SEISAAM. Le projet SAAMNA s'attache plus particulièrement à la mise en œuvre des projets personnalisés des mineurs élaborés à travers le PPE avec le département et à la mise en place des projets personnalisés réalisés par le DAMNA et le mineur dans la première phase d'accompagnement.

Dans tous les cas, l'accompagnement du SAAMNA poursuit et réactualise les actions déjà mises en œuvre.

En appui de la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de septembre 2017 « L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits "Mineurs isolés étrangers (MNA)" », et des éléments du cahier des charges, nous avons fixé les axes prioritaires de l'action du SAAMNA.

### **Elaborer et mettre en œuvre le projet d'accompagnement du mineur non accompagné**

- Réactualiser et développer le PPE et le projet d'accompagnement du mineur non accompagné dans le cadre du Plan de Services Individualisé de l'AMSEEA et en concertation avec les services de l'ASE.
- Rédiger un rapport semestriel au service de l'enfance sur la situation de chaque jeune accompagné et un rapport six mois avant la majorité pour faire un point complet sur son parcours et son projet.

### **Répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques du mineur non accompagné :**

- Garantir la santé et l'accès aux soins du mineur non accompagné
- Solliciter le représentant légal pour toutes décisions concernant le mineur non accompagné
- Soutenir l'intégration du mineur non accompagné<sup>12</sup>
  - Lois
  - Règles et coutumes de la société française

### **Développer une posture éducative interculturelle au service de l'intégration et de l'acculturation du MNA :**

- Soutenir le mineur non accompagné dans la scolarité et la formation professionnelle
- Rendre compte par écrit au service de l'enfance de tout incident survenant dans la vie du mineur.
- Accompagner le mineur au passage de la majorité :

---

<sup>12</sup> L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE), dans son rapport sur l'accompagnement des MNA précise que « si l'on accepte l'idée de donner une chance d'intégration à ces jeunes, il devient essentiel de les accompagner pour qu'ils acquièrent, progressivement, les codes, les us et coutumes de notre pays, et les lois de la République. [...] Le développement de liens avec les habitants devient un axe de travail fort débouchant sur une meilleure maîtrise de la langue et sur l'appropriation progressive d'une place dans un réseau autre que celui constitué par les compagnons d'exil. »

Pour un projet d'intégration locale du mineur :

- la constitution des documents nécessaires aux démarches du mineur auprès des administrations appropriées, par :
  - l'étude, avant d'engager toute démarche, de la possibilité pour le jeune d'introduire une demande d'asile,
  - l'explication au MNA des différentes hypothèses qui lui sont ouvertes en termes d'accession au séjour régulier à la majorité,
  - la prise des rendez-vous auprès des différentes administrations concernées et accompagner le MNA à ces rendez-vous ;
  
- la mobilisation du mineur non accompagné pour consolider son intégration en France par :
  - l'accompagnement du MNA dans l'investissement de ses différents espaces de vie,
  - le soutien au développement par le jeune de son réseau personnel,
  - la réévaluation régulière de la solution durable retenue et la mise en perspective avec le MNA de son projet personnalisé ;
  
- la préparation à la majorité et la fin de prise en charge avec le mineur non accompagné, par :
  - la préparation des différentes échéances prévues pour renforcer l'autonomie et préparer la sortie du dispositif du jeune,
  - la mise en place des conditions nécessaires à la continuité des soins, de la scolarisation ou de la formation professionnelle du jeune lors de la fin de prise en charge,
  - l'adaptation des conditions d'hébergement et d'encadrement socio-éducatif aux capacités et à l'autonomie du jeune.

Pour un retour du mineur non accompagné dans son pays d'origine ou sa réinstallation dans un pays tiers par le biais de :

- L'évaluation, avec le jeune, sa famille et les parties prenantes au projet de la faisabilité d'une réunification familiale ;
- la contribution à l'élaboration d'un projet global de retour ou de réinstallation et de son plan d'action.

## 5.4 La place du projet personnalisé

Pour les situations d'accompagnement de MNA, l'articulation entre le PPE et le projet personnalisé présente quelques spécificités concernant tant les contenus de ces projets que leur méthode d'élaboration et d'évaluation. Elles sont liées :

- à la nécessité de procéder à une évaluation complète et précise de la situation du MNA au début de la prise en charge, dans un temps réduit, du fait de l'impossibilité de s'entretenir avec les parents et de l'absence d'éléments de parcours de prise en charge (éducative, scolaire, sanitaire, etc.) antérieurs à l'arrivée du MNA sur le territoire ;
- à l'impossibilité de s'appuyer sur l'action des titulaires de l'autorité parentale ;
- à l'absence et à la difficulté à joindre les parents, modifiant les pratiques habituelles de co-construction du PPE et du Projet Personnalisé (PSI) ;
- à la nécessité d'intégrer les différents échéanciers à l'œuvre autour du MNA et la nécessaire durabilité de son intégration dans sa société d'accueil ;
- à la prise en compte dans le PPE des besoins spécifiques identifiés pour le MNA.

Les échanges entre l'établissement/service et les services de l'ASE sont primordiaux dans les premiers mois de l'accueil pour que le PPE puisse se construire sur la base d'observations objectives dans le cadre de l'évaluation de la situation du MNA par l'établissement, du fait de l'absence d'information antérieure à son arrivée en France.

Dans tous les cas, des rapports semestriels seront remis au service de l'ASE dont un 6 mois avant la majorité du MNA.

## 5.5 L'hébergement

Les bureaux du service se trouvent dans le centre-ville de Verdun. Les appartements sont dispersés sur l'ensemble du département puisque ce sont les projets professionnels et/ou scolaires des jeunes accueillis qui vont déterminer leur situation géographique. Ce choix se fait au regard des services présents mais également, d'un point de vue global, d'insertion sociale. Les appartements sont choisis pour répondre au mieux, aux besoins de chaque jeune.

Notre expérience en termes de prise en charge de MNA en MECS nous a donné quelques enseignements :

- Il faut être très vigilant quant à l'origine ethnique des mineurs et de leur capacité à être en relations avec des ethnies ou des pays différents
- Pour certains, surtout issus de territoires ruraux, la solitude ou un appartement seul peut renvoyer à de l'exclusion
- La vie en communauté (ou colocation dans notre langage occidental) est appréhendée très souvent favorablement par les MNA.

Au regard de ces constats, nous avons imaginé louer deux appartements de 3 ou 4 places par ville, complétés par des appartements individuels. Bien évidemment, cette perspective est mouvante en fonction de l'origine des mineurs et de leur capacité à vivre ensemble. Il faut garder en tête que rapidement, ils doivent se projeter dans le droit commun, soit en continuant à vivre en colocation ou seul en appartement. Leur projet scolaire ou professionnel au-delà de la prise en charge par le SAAMNA, va également pérenniser ou pas leur lieu de vie.

Chaque lieu d'accueil devra être sécurisant, confortable et chaleureux. L'AMSEAA attache beaucoup d'importance à cet aspect de la prise en charge.

## 6 L'admission au SAAMNA et la sortie du dispositif

### 6.1 La demande d'admission

Le Responsable SAAMNA est sollicité pour une demande d'admission:

- Il est établi qu'un formulaire d'admission complet et circonstancié doit être adressé au SAAMNA.
- À la réception du dossier, une première évaluation est effectuée par le Responsable SAAMNA et le psychologue.
- Le Responsable SAAMNA organise, en collaboration avec le travailleur social du DAMNA, la rencontre d'admission avec le jeune.
- Il informe la direction de l'éventuelle admission.
- Il informe les services de l'ASE.

### 6.2 La visite d'admission

Sont présents :

- Le responsable/coordonnateur SAAMNA;
- l'éducateur référent ;
- le jeune ;
- le coordonnateur ou le Chef de Service du DAMNA ;
- Le référent MNA du Département ;

La rencontre a pour objectifs :

- d'échanger avec le jeune sur son parcours et son projet personnalisé ;
- de présenter l'établissement ainsi que son fonctionnement ;
- de présenter les principes fondamentaux du processus PSI et son éthique ;
- de mesurer la pertinence de l'orientation et valider l'accueil ;
- de remettre les documents institutionnels (Livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, Document Individuel de Prise en Charge, autorisations diverses, liste des documents indispensables).

A la fin de cette rencontre, une date est conjointement arrêtée pour fixer le jour de l'accueil.

### 6.3 Le jour de l'accueil

Sont présents :

- Le responsable coordonnateur SAAMNA ;
- l'équipe éducative ;
- le jeune ;
- le référent MNA du Département ;
- le coordonnateur ou le Chef de Service du DAMNA.

Il nous sera fourni et/ou signé par les représentants légaux :

- Documents d'identité (passeport, acte de naissance, titre de séjour, etc.).
- les autorisations de soins et d'opérer en cas d'urgence ;
- l'autorisation pour effectuer un bilan de santé à la Médecine Préventive si non effectué précédemment ;
- les renseignements sur la couverture sociale (photocopies), la carte Vitale s'il en dispose ou l'accord pour une demande CMU et le carnet de santé ;
- l'autorisation de pratiquer des sports ;
- l'autorisation de prendre les transports en commun ;

La chambre ou l'appartement du jeune est préparée pour son arrivée (draps, couvertures, nécessaire de toilette, etc.). Le jeune sera encouragé à l'investir et à la personnaliser.

Un état des lieux est effectué avec l'éducateur référent et une clé lui est remise.

Le Document Individuel de Prise en Charge est finalisé et signé lors de cette rencontre.

Un échéancier précis est établi et distribué en référence au processus du Plan de Services Individualisé.

## 6.4 La sortie du dispositif

La sortie du dispositif SAAMNA devra se faire au maximum au 21 ans du mineur accueilli. Bien évidemment, nous sommes sur une prise en charge individualisée qui sous-entend que chaque parcours va déterminer la date de sortie d'un individu. Trois cas de figure peuvent être rencontrés :

- le retour dans le pays d'origine (raison personnelle du jeune ou question statutaire)
- l'orientation vers un autre pays dans le cadre d'un regroupement familial par exemple
- l'insertion et l'intégration à la société française

**C'est sur ce troisième cas que repose essentiellement le travail de notre service pour pérenniser un projet de vie. La sortie positive d'un jeune doit garantir plusieurs points :**

- Une autonomie financière par un travail (apprentissage, CDD, CDI) ou par des allocations spécifiques dans le cadre de poursuite d'étude (bourses lycéennes ou étudiantes)
- Une autonomie fonctionnelle au quotidien (repas, linge, entretien des locaux, etc.).
- Une autonomie au regard des différentes démarches administratives (régularisation administrative, impôts, CAF, logement, etc.).
- Une autonomie sociale qui évite l'isolement, soit par des relations avec des « compatriotes », soit dans l'inscription à des clubs sportifs, ou autres : inscription dans un groupe amical, ...

## 7 L'offre de service

Quel que soit le projet du jeune accompagné, l'accueil nécessite une réponse à l'ensemble des besoins des jeunes qui nous sont confiés. Au regard des fragilités qu'ils rencontrent, la prise en compte de leurs besoins spécifiques est essentielle et doit favoriser les perspectives d'un changement. Par ailleurs, le cadre de l'hébergement doit également permettre aux jeunes accueillis de bénéficier d'une réponse à leurs besoins généraux.

L'âge des jeunes accueillis nous amène également à adapter au mieux l'offre en fonction de la maturité et donc de leurs besoins et leurs centres d'intérêt.

C'est donc la conjugaison des besoins spécifiques et généraux qui va déterminer la prise en charge éducative.

### **Les besoins généraux :**

Ils correspondent aux besoins élémentaires nécessaires au bon développement du jeune accueilli. Ils trouvent une réponse adaptée dans un cadre de vie structuré, contenant et bienveillant, un accompagnement éducatif, sanitaire, culturel, social, scolaire, etc.

Le règlement de fonctionnement donne le cadre de la prise en charge.

### **Les besoins spécifiques :**

Ils renvoient aux difficultés repérées qui justifient l'accompagnement éducatif. Ils ouvrent le champ des perspectives de changement et d'adaptation à la culture et à la société française.

Le processus PSI répond aux besoins identifiés par la mise en place d'actions concrètes permettant de les satisfaire. C'est le sens partagé de l'action qui permet, une fois réalisé, d'en mesurer les effets.

## 7.1 L'organisation générale de l'offre de services

**Quels que soient les besoins spécifiques ou généraux, l'offre de service s'organise autour des 6 niveaux PSI<sup>13</sup> qui nous servent également d'outils d'analyse des compétences et des fragilités des jeunes accompagnés :**

### **Niveau Corporel**

Le SAAMNA propose une double approche des problématiques de santé et d'hygiène de vie des jeunes accueillis : une approche individuelle et une approche collective. L'équipe éducative est chargée de mettre en place des informations et des actions de prévention (sexualité, alimentation, addictions, etc.) en fonction des besoins repérés. Des rapprochements avec le D2A, le Pôle santé AMSEAA, etc., permettent de mutualiser des actions et des moyens dans la mise en place de programmes communs.

Chaque jeune est accompagné par l'équipe éducative dans son suivi médical classique mais également dans un suivi spécialisé quand sa santé le nécessite.

---

<sup>13</sup> Grille d'analyse des 6 niveaux PSI AMSEAA ; Annexe N° 5



Chaque jeune est soutenu dans la gestion de son hygiène environnementale (entretien de sa chambre ou son appartement, son linge).

L'accès aux soins :

Chaque jeune accueilli bénéficie, dès son admission, d'un bilan complet auprès de la Médecine Préventive (s'il n'a pas été effectué au préalable par le DAMNA).

Les résultats sont transmis au jeune, au médecin du Pôle Santé AMSEEA et au médecin traitant du mineur.

Quand des soins spécifiques s'avèrent nécessaires, les jeunes sont orientés vers des structures spécialisées (CMP, CMPP, Centre Hospitalier, Maison Des Adolescents, etc.).

Les autorisations en direction des représentants légaux sont systématiquement demandées pour chaque type d'intervention.

### **Niveau scolaire et formation professionnelle**

Les jeunes accueillis ont pour objectif de consolider un projet scolaire ou professionnel. Dès son arrivée, le jeune est sollicité pour mettre en œuvre ou poursuivre son projet de vie initialement construit dans le cadre du projet personnalisé et du PPE.

Les jeunes sont inscrits dans les établissements scolaires en adéquation avec leur projet. L'équipe éducative assure les liens et les suivis avec les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement.

A côté de l'équipe éducative, des bénévoles ou des volontaires en service civique peuvent participer à l'accompagnement et au soutien scolaire. Des partenariats avec des associations locales comme l'AMATRAMI peuvent compléter nos actions (soutien dans l'apprentissage de la langue française, par exemple).

Dans le cadre de projets professionnels, notre réseau d'entreprises déjà constitué pour répondre aux besoins des jeunes des MECS, du CER, du CEF ou de notre chantier d'insertion jeunes, peut également être utilisé pour les jeunes du SAAMNA.

L'équipe s'appuie également sur les dispositifs de droit commun : Missions Locales, CIO, Pôle Emploi, chambres consulaires, etc., pour consolider les projets des jeunes.

### **Niveau personnalité**

L'équipe propose des accompagnements et des actions pour aider le jeune à mieux se connaître, à évoluer dans son attitude et son comportement et à encourager son épanouissement personnel :

- entretiens individuels jeune/référent dans le cadre du PSI ;
- temps d'écoute, d'échange, de partage à la demande du jeune lors de la vie quotidienne, etc. ;
- prise en charge et entretiens thérapeutiques (CMP, CMPP, etc.).

L'équipe favorise la communication au quotidien. Lorsqu'un jeune nécessite un soutien renforcé, elle lui permet d'exprimer son mal-être.

Concernant les spécificités du public MNA, il nous paraît important de reconnaître et de prendre en compte les différentes appartenances et les souffrances liées à leur histoire et aux événements vécus jusqu'à leur arrivée en France.

Dans le cadre de l'accueil en MECS de Mineurs Non Accompagnés, des membres de l'équipe de la MECS FEJM et du D2A participent à un groupe clinique au CPN de Laxou avec l'Equipe Mobile d'Intervention en Ethnopsychiatrie. Ce groupe nous permet de nous interroger sur les spécificités des jeunes MNA accueillis. Ces jeunes semblent en difficultés pour comprendre le fonctionnement de la société française, les différences entre toutes les institutions et le principe même des services dans lesquels ils sont accueillis. Ce groupe réunit des professionnels qui peuvent à leur tour, exprimer leurs difficultés à prendre en charge des jeunes aux comportements parfois irrationnels, incompréhensibles, violents et au parcours de vie et migratoire traumatiques.

Par ailleurs, des outils développés par la plateforme InfoMIE<sup>14</sup> sont utilisés par l'équipe du SAAMNA.

### **Niveau relationnel**

L'accompagnement socio-éducatif en individuel et en groupe permet de travailler les interactions du jeune avec ses pairs et les adultes qui l'accompagnent.

L'équipe éducative participe à la mise en œuvre de relations bienveillantes envers et entre les jeunes et de relations adaptées (attitude correcte, respect d'autrui, refus de toutes formes de violence et de discrimination, etc.).

Un travail est effectué au niveau :

- de la gestion des émotions ;
- de la frustration ;
- des situations conflictuelles ;
- de l'adaptation du langage et de l'attitude aux personnes et aux situations rencontrées ;
- de la gestion de l'agressivité, de la violence, etc. ;
- de la vie relationnelle affective intime et sexuelle.

Le travail sur le positionnement et la communication à l'autre peut conduire à l'essor de relations d'étayage et à constituer des relations de dialogue, de compréhension, de réciprocité, de solidarité, etc. Il favorise le sentiment de reconnaissance, d'appartenance et d'intégration sociale, le bien-être, l'estime de soi.

De façon circulaire, l'amélioration des relations aux autres renforce l'estime de soi et vice-versa.

L'objectif est d'aider le jeune à développer des relations favorisant son épanouissement personnel et sa socialisation.

Le SAAMNA bénéficie de l'expérience des autres structures de l'AMSEAA pour mettre en place des ateliers afin d'apporter des connaissances précises en matière de vie relationnelle, affective, intime et sexuelle aux jeunes MNA. Si ces ateliers ne peuvent pas être mis en place à l'interne, un partenariat peut être mis en place avec la MDA ou avec une sexologue libérale afin de créer un espace de parole, d'échanges, d'apports d'éléments précis concernant la loi française. Ces ateliers permettent également de développer et d'apprendre à utiliser des compétences psychosociales nécessaires dans les relations aux autres.

---

<sup>14</sup> La souffrance chez le/la jeune isolé-e étranger/ère

[http://www.infomie.net/IMG/pdf/outil\\_pratique\\_sante\\_2017\\_vf.pdf](http://www.infomie.net/IMG/pdf/outil_pratique_sante_2017_vf.pdf)

Le repérage des signes de souffrance chez le/la jeune isolé-e

[http://www.infomie.net/IMG/pdf/infomie\\_outil\\_pratique\\_signes\\_souffrance\\_2016.pdf](http://www.infomie.net/IMG/pdf/infomie_outil_pratique_signes_souffrance_2016.pdf)

Un programme existe déjà au Dispositif d'Accès à l'Autonomie et propose un atelier par mois sur dix mois avec des thèmes variés (homosexualité et homophobie, les rôles hommes-femmes, le sexisme, les IST, la contraception, etc.) et des outils diversifiés. Certains de ces outils existent en plusieurs langues et sont destinés à des jeunes étrangers.

- **Accéder à une relation d'aide :**

Certains MNA quittent leur pays très jeunes et sont encore considérés comme des enfants. Ils ne sont pas habitués à prendre des décisions seuls et ne s'autorisent pas à le faire, toujours dans le même esprit d'une culture africaine fondée sur l'intérêt collectif et non sur l'individualité. Ils peuvent attendre d'un service des conseils et de l'aide dans la prise de décisions concernant leur avenir. Certains attendent d'être guidés comme ils le seraient dans leur famille, dans leur village, dans leur pays et dans leur communauté religieuse. La place centrale de l'éducateur référent dans le cadre du PSI renforce la relation de confiance nécessaire à la co-construction du projet de vie du Mineur Non Accompagné.

### **Niveau familial (parents et/ou représentants légaux)**

Un travail sur l'histoire personnelle du jeune, la situation du pays d'origine en termes de sécurité et de perspectives d'avenir, la capacité de sa famille ou de la communauté à le prendre en charge lors de son retour éventuel dans le pays d'origine ou lors d'un regroupement familial dans un pays tiers, doit permettre de construire un projet personnel réalisable et durable.

Dans le cadre des liens éventuellement entretenus par le MNA avec ses parents, il existe une tension liée à la recherche d'un équilibre entre :

- la réalité des liens potentiellement entretenus entre le MNA et ses parents, qui doivent être respectés et accompagnés dans une logique de soutien au développement des capacités et compétences personnelles du jeune ;
- l'impact que de tels liens peuvent avoir sur les démarches d'obtention d'un titre de séjour à la majorité.

En effet, l'existence de liens, et leur nature, entre le mineur et ses parents restés dans le pays d'origine, représente un des critères d'attribution des titres de séjour par les services préfectoraux, conformément au CESEDA<sup>15</sup>

La définition de la solution durable, centrée sur l'intérêt supérieur du mineur, doit intégrer :

- les incertitudes éventuelles concernant l'obtention d'un titre de séjour liées à l'existence et au maintien de tels liens familiaux ;
- une réflexion poussée à propos des options de retour dans le pays d'origine ou de réinstallation dans un pays tiers.

Dans tous les cas de situations de jeunes encore mineurs et dans le respect de la législation en vigueur relative à l'autorité parentale, la famille ou le représentant légal, sera informé, associé au projet et signataire des documents concernant le projet de vie de l'enfant.

---

<sup>15</sup> CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.

## Niveau social

L'équipe éducative veille au quotidien à travailler avec toute personne accueillie, les principes fondamentaux du respect de la loi et des règles de vie en société.

Le règlement de fonctionnement vient en appui de cette démarche.

Le respect réciproque des uns et des autres, jeunes ou adultes, est la base de la vie en société : il passe par l'observation des règles de politesse et de savoir-vivre, le refus de la violence (physique, verbale, psychologique) et l'acceptation de la différence.

L'équipe éducative favorise la socialisation par la mise en place d'activités tournées vers l'extérieur : manifestations sportives et culturelles, visite de musées, découverte des territoires, actions de bénévolat.

Chaque jeune est encouragé, selon ses goûts et ses centres d'intérêts, à s'inscrire dans le tissu associatif local (clubs sportifs, artistiques, socio-culturels). L'équipe éducative veille à la pérennisation de la participation du jeune.

L'équipe éducative accompagne les jeunes vers l'autonomie fonctionnelle selon leur âge :

- hygiène corporelle ;
- entretien de sa chambre ou de son logement (ménage, rangement, rénovation, etc.) ;
- gestion de son temps ;
- participation aux tâches collectives ;
- élaboration de menus, courses, préparation des repas, vaisselle, etc. ;
- gestion du linge (lavage, séchage, repassage, etc.) ;
- conseils et achat de vêture ;
- organisation de ses transports ;
- gestion budgétaire (épargne, gestion des comptes, relations avec la banque, etc.) ;
- etc.

Les MECS AMSEAA et le D2A ont mis en place une démarche afin de sensibiliser les jeunes sur leurs compétences en matière d'autonomie fonctionnelle. Elle repose, entre autre, sur une grille d'évaluation de l'autonomie<sup>16</sup> (sous forme de questionnaire) qui met en évidence les compétences acquises par le jeune et celles qui devront nécessiter des apprentissages et des mises en situation apprenantes.

La démarche s'appuie sur les perceptions croisées du jeune et de l'éducateur référent pour sensibiliser et mettre en perspective des plans d'action, capables d'améliorer l'autonomie des jeunes accompagnés.

Cette expérimentation et ses outils seront adaptés et mis en place pour les jeunes du SAAMNA.

Le public MNA présente des spécificités qui nécessitent un certain nombre de démarches administratives indispensables à la réalisation d'une intégration durable en France. L'équipe du SAAMNA travaille plus particulièrement sur ces différents points :

---

<sup>16</sup> Grille d'évaluation des compétences en autonomie fonctionnelle du D2A en cours d'adaptation ; ANNEXE N° 6.

- Accéder à une régularisation administrative

L'équipe du SAAMNA accompagne les jeunes dans les différentes démarches afin d'obtenir tous les documents indispensables à la régularisation de leur situation administrative, en s'appuyant sur les textes législatifs en vigueur et en fonction de la situation individuelle de chaque jeune. Pour cela, un travail en collaboration avec les différentes instances est nécessaire : Préfecture, Ambassades, Consulats, etc.

- Accéder à l'autonomie par le travail :

Pour être autorisé à travailler en France, un jeune mineur non accompagné doit obtenir une autorisation de travail. Les démarches à effectuer sont différentes en fonction du statut du jeune. L'équipe éducative du SAAMNA est en mesure d'accompagner chaque jeune dans cette demande conformément aux textes législatifs en vigueur. Certains employeurs doivent être soutenus dans cette démarche qui peut freiner l'accès à l'emploi pour les MNA.

- Travailler l'autonomie dans les déplacements :

Le SAAMNA accompagne les jeunes accueillis dans la connaissance de leur secteur géographique de résidence ainsi que dans la connaissance et l'utilisation des réseaux de transports en commun. Des vélos sont mis à disposition des jeunes en contrat d'apprentissage ou en stage. Le SAAMNA soutient financièrement et/ou accompagne les jeunes dans les déplacements nécessaires à la régularisation de leur situation administrative.

En ce qui concerne le permis de conduire, les jeunes MNA ne peuvent pas bénéficier du Fond d'Aide aux Jeunes à leur majorité. Il faut donc qu'ils financent l'inscription au code de la route par leurs propres moyens. Des cours de code adaptés et gratuits pourraient être proposés par l'AMATRAMI de Verdun. Mobi' Meuse, auto-école à pédagogie adaptée, gérée par l'ADAPEI Meuse, peut également être mobilisée. Un jeune ne bénéficiant pas de son titre de séjour ne peut pas passer son examen du code de la route mais peut s'inscrire à l'auto-école et assister aux cours.

- Connaître et accéder à ses droits sociaux et à ses obligations :

Le SAAMNA travaille en étroite collaboration le service de l'ASE pour fournir les documents nécessaires à l'obtention et au renouvellement CMU des jeunes accueillis. Les éducateurs du SAAMNA accompagnent les jeunes dans la connaissance des institutions françaises utiles à leurs démarches en leur expliquant leur rôle et leur fonctionnement.

Le personnel du SAAMNA se forme aux droits et obligations spécifiques des jeunes accueillis pour les accompagner au mieux en veillant à réactualiser leurs connaissances en fonction des changements de lois.

- Accéder à une autonomie financière :

Chaque jeune doit apprendre à gérer un budget en lien avec l'équipe éducative du SAAMNA. Ce budget comprend une partie argent de poche ou salaire, vêtue, hygiène corporelle, entretien appartement et alimentation. Pour apprendre à gérer un budget, les jeunes accueillis justifient leurs dépenses auprès du service à chaque fin de mois. Dans l'idéal, ils bénéficient d'un compte bancaire leur permettant d'épargner et de régler leurs achats en fonction de leurs situations (plafond de retrait et de paiement, autorisation de découvert, livret jeune, etc.).

- Accéder à l'autonomie par le logement :

L'autonomie par le logement dans notre société est perçue comme une promotion sociale : Elle est synonyme de progression et est souvent ressentie comme positive. Dans la culture africaine, le fait de vivre seul est souvent équivalent à une exclusion et peut donc être perçu comme négatif voire comme une punition. Dès lors, l'équipe du SAAMNA évalue la situation de chaque jeune afin de lui proposer l'hébergement le mieux adapté à ses besoins. Des appartements collectifs avec des chambres individuelles peuvent donc répondre à cette spécificité pour reprendre l'idée un fonctionnement collectif, tout en permettant à chacun d'avoir un espace d'intimité. A l'inverse, certains jeunes par leur histoire de vie et/ou leur parcours migratoire traumatiques peuvent percevoir un logement autonome comme sécurisant et essentiel à leur bien-être.

- Accéder à une autonomie progressive en acceptant l'accompagnement :

L'équipe pluridisciplinaire du SAAMNA est en mesure de créer une relation de confiance avec les jeunes accueillis pour qu'ils acceptent l'accompagnement. Dans la culture africaine, le fait de demander de l'aide et accepter de la recevoir n'est pas une chose naturelle. Il faut bien souvent aller vers le jeune et lui proposer de l'aider (manque de vêtements, incompréhension, alimentation, etc.). La relation de confiance doit passer par la création d'un lien avec le public accueilli grâce à des échanges, des activités partagées, une bonne connaissance des cultures et des religions. La parole donnée va également contribuer à la création d'une relation de confiance ou non. En Afrique, la parole donnée a une valeur de contrat : ainsi, si l'on s'engage à faire une démarche ou si on avance un propos, il faut être sûr de pouvoir aboutir à un résultat sous peine d'incompréhension du mineur.

### **Les séjours de vacances**

A chaque période de vacances scolaires, les jeunes pris en charge dans les MECS de l'AMSEAA participent à un ensemble de projets ou de séjours de vacances. Ces temps constituent des moments de dépaysement et de rupture du rythme quotidien des jeunes. Ils favorisent le « vivre ensemble », des temps de partage entre jeunes et adultes, le respect mutuel. Certains séjours se font autour d'une alternance d'activités de loisirs et de chantiers d'intérêt général (débroussaillage, peinture, maçonnerie, etc.). Ils ont pour but de développer la culture de l'effort, faire émerger et valoriser les compétences, apporter une reconnaissance sociale. Ces temps forts de partage forgent les souvenirs auxquels chacun pourra se référer plus tard. Les séjours s'organisent sur chaque période de vacances scolaires. La durée moyenne est de 8 jours pour les périodes courtes et de 2 x 3 semaines pour les vacances d'été.

Les séjours se déroulent régulièrement à Sainte-Foy-en-Tarentaise (SAVOIE) et Villefort (LOZERE). D'autres destinations permettent d'autres découvertes et dépaysements.

L'intégration de Mineurs Non Accompagnés dans les différents camps organisés par les MECS AMSEAA pourra être envisagée en fonction du projet de socialisation du mineur et de l'intérêt d'une telle expérience.

## 7.2 Le projet personnalisé

Conformément aux exigences de la Loi 2002-2 et aux réformes de la protection de l'enfance, **un projet individualisé et un projet pour l'enfant** sont mis en œuvre impliquant le jeune, sa famille et/ou son représentant légal, l'ensemble des intervenants internes et les partenaires extérieurs.

Comme évoqué auparavant, c'est le processus du Plan de Services Individualisé qui garantit la mise en œuvre du projet individualisé pour chaque jeune pris en charge. Il assure également la cohérence de tout l'accompagnement éducatif.

### La mise en œuvre du PSI

Le processus du Plan de Services Individualisé cherche, à partir de spécificités repérées (éléments ayant amené l'accompagnement éducatif), à élaborer collectivement (jeune et personnes ressources) des plans d'action permettant de dépasser les difficultés et permettant la poursuite du processus de maturité de la personne et son inscription dans un projet de vie personnalisé et socialement valorisé.

Le déroulement du processus permet d'organiser des temps de réflexion, d'analyse, d'élaboration, de partage de point de vue, de recherche de consensus et d'engagements autour et avec l'utilisateur. Il cherche à associer les personnes ressources, qui en fonction de leur rôle et de leur responsabilité, participent à l'élaboration, à la mise en place, à l'accompagnement et au suivi du projet de vie de l'utilisateur.

Le processus PSI s'organise autour d'un intervenant pivot (éducateur référent du jeune) qui constitue le lien entre l'utilisateur, son représentant légal et les différentes personnes ou institutions engagées dans la réalisation du projet de vie de l'utilisateur.

Le processus PSI est par lui-même éducatif, il place tous les acteurs en tant que sujets, acteurs et responsables des actions qu'ils entreprennent dans le respect des responsabilités de chacun. Il permet une lisibilité accrue du sens de la prise en charge, des objectifs à atteindre et des perspectives de changement. Il développe et organise la communication sur les éléments indispensables à la mise en œuvre des différents plans d'action. Il accompagne et évalue les effets produits par les plans d'action et réactualise les futures actions à mener.

Le processus PSI s'adapte au contexte et évolue en fonction des besoins rencontrés et des demandes des différents acteurs engagés dans l'accompagnement du jeune. A partir du PPE élaboré en amont par l'ASE et le DAMNA, le processus PSI du SAAMNA s'adaptera en complémentarité et proposera un travail collaboratif avec les services du département dans la poursuite des objectifs fixés dans le cadre du PPE et de l'évolution du projet personnalisé du mineur.

### 7.2.1 L'analyse de la situation du jeune

Toute démarche socio-éducative doit s'appuyer sur une évaluation permanente de la situation du jeune et de son environnement. L'analyse s'appuie sur une approche interdisciplinaire<sup>17</sup> qui intègre la participation du jeune et de son représentant légal dans l'analyse de la situation.

Elle doit permettre de :

- servir l'intérêt du jeune à travers la co-construction de son projet personnalisé ;
- mesurer les compétences et les fragilités du jeune et de sa situation sociale, souligner la complexité et rechercher des objectifs à atteindre ;
- dégager des propositions pour élaborer les plans d'action ;
- mesurer les effets produits par les différents plans d'action menés dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif.

---

<sup>17</sup> L'approche interdisciplinaire s'inscrit dans une construction de compétences collectives reposant sur un maillage et un croisement des regards d'acteurs venant d'horizons professionnels différents.



## 7.2.2 Processus PSI du SAAMNA:

PROCESSUS PSI SAAMNA		
Etape N°1 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
<p>Demande d'admission</p> <p>Date de réception</p>	<p>Responsable SAAMNA</p> <p>Psychologue</p>	<p>Evaluer la situation du jeune en prenant en compte son projet, ses besoins et l'offre de la structure (projet scolaire et professionnel, etc.).</p> <p>Repérer les difficultés éventuelles de prise en charge</p> <p>Demander des éléments de compréhension supplémentaires si nécessaire.</p>
Etape N°2 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
<p>Visite d'admission</p> <p>J +15 j</p>	<p>Jeune</p> <p>Educateur référent</p> <p>Coordonnateur DAMNA</p> <p>Référent MNA</p> <p>Responsable SAAMNA</p>	<p>Présenter le service.</p> <p>Expliquer et remettre les documents (livret d'accueil, DIPIC, etc.).</p> <p>Préciser le cadre de l'accompagnement, le règlement de fonctionnement et les obligations liées à l'accompagnement socio-éducatif.</p> <p>Aborder l'orientation scolaire ou professionnelle souhaitée.</p> <p>Présenter globalement le processus du PSI.</p>
Etape N°3 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
<p>Accueil du jeune</p> <p>J+20 j</p>	<p>Jeune</p> <p>Equipe éducative</p> <p>Coordonnateur DAMNA</p> <p>Référent MNA</p> <p>Responsable SAAMNA</p>	<p>Offrir un cadre rassurant, contenant et bienveillant dès les premiers instants par un accueil bien préparé (chambre prête, trousseau de clés, nécessaire de toilette, etc.).</p> <p>Travailler sur les enjeux et les perspectives du séjour au SAAMNA.</p> <p>Présenter les personnels du SAAMNA.</p>
Etape N°4 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
<p>Prise en compte de la santé</p>	<p>Jeune</p> <p>Représentant légal</p> <p>Educateur référent</p> <p>Référent santé AMSEAA</p>	<p>Améliorer la santé des jeunes tout au long de l'accompagnement en lien avec les représentants légaux, l'équipe éducative et les professionnels de santé.</p> <p>Rassembler les informations de santé pour les rendre opérationnelles au quotidien.</p> <p>Réaliser un bilan de santé par la médecine préventive.</p> <p>Proposer si nécessaire, des entretiens avec le médecin du Pôle santé AMSEAA.</p>
Etape N°5 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
<p>Réunion de présentation</p> <p>J+30 j</p>	<p>Responsable SAAMNA</p> <p>Educateur référent</p> <p>Psychologue</p> <p>Coordonnateur DAMNA</p> <p>Référent MNA</p>	<p>Partager les informations sur la problématique du jeune et sur son histoire familiale et migratoire.</p> <p>Établir une stratégie pour obtenir des informations relatives aux besoins du jeune.</p> <p>Coordonner les différentes interventions des services intervenant autour du jeune.</p>
Etape N°6 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
<p>Travail de préparation PSI</p> <p>Tout au long de l'accompagnement</p>	<p>Educateur référent</p> <p>Jeune</p>	<p>Évaluer l'adaptation à travers l'accompagnement SAAMNA.</p> <p>Préparer la rencontre PSI (perception du sens du placement, attentes, envies, projets, bilan autour des 6 niveaux, besoins à satisfaire, moyens à mettre en place et engagements consentis).</p>

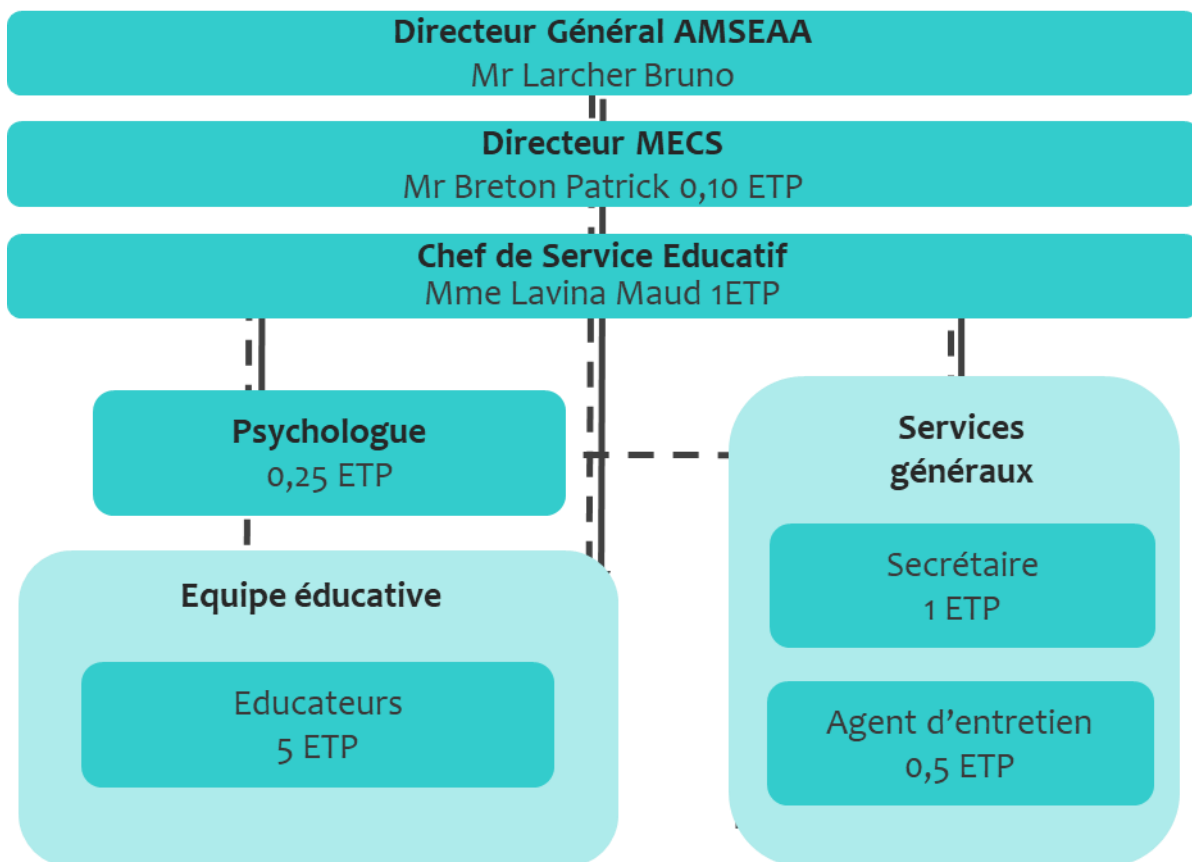
PROCESSUS PSI SAAMNA (suite)		
Etape N°7 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Travail de préparation PSI avec l'équipe pluriprofessionnelle  J+5 mois	Psychologue Equipe éducative Responsable SAAMNA	Partager les informations sur le jeune et son histoire familiale dans l'esprit du Processus PSI. Rechercher les éléments nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé (scolaire, professionnel, statut, sortie) Echanger autour des propositions envisagées. Questionner la position de l'équipe au sujet des grandes orientations envisagées.
Etape N° 8 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Préparation de la Rencontre PSI  j+6 mois	Responsable SAAMNA Educateur référent Référent MNA	Partager les différents point de vue qui animeront la rencontre PSI. Organiser le contenu et les enchaînements pour favoriser son bon déroulement. Régler les derniers points d'organisation et de logistique de la rencontre PSI. Proposer, vérifier la faisabilité et valider les moyens et services envisagés. Préciser la position du service au sujet des grandes orientations.
Etape N° 9 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Rencontre PSI  j+6 mois	Educateur référent Référent MNA Jeune	Echanger autour du sens de l'accompagnement socio-éducatif, sur le projet du jeune, sur ses compétences à mobiliser et les fragilités à dépasser. Définir les besoins à satisfaire et les moyens à mettre en place. Rechercher les consensus et préciser les engagements de chacun. Rédiger l'avenant au DIPC et l'intégrer au PPE Diffuser le document aux participants et au Service du département.
Etape N°10 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Organisation du Plan d'action  j+6 mois	Responsable SAAMNA Equipe éducative	Informer des objectifs et des engagements pris lors de la rencontre PSI. Finaliser l'organisation des moyens à mettre en place. Définir les moyens d'évaluation et de contrôle des actions mis en place.
Etape N°10 du processus	Intervenants	Objectifs et mise en œuvre
Suivi avec le jeune  Tout au long de l'accompagnement	Educateur référent Jeune	Solliciter et soutenir la réflexion et l'expression du jeune. Evaluer les effets des moyens mis en place. Evaluer les réussites et les difficultés des engagements pris lors de la rencontre PSI. Préparer la rencontre de révision PSI.
<b>Après la rencontre du PSI, le cycle du processus se renouvelle pour chaque jeune sur une fréquence de 6 mois. Cette rencontre fera l'objet d'un document écrit transmis aux services du Département.</b>		

## 8 Les professionnels et les compétences mobilisées

### 8.1 L'organigramme

Le SAAMNA dispose de professionnels aux compétences diverses et aux missions repérées. Tout personnel de la structure a bien évidemment un rôle éducatif du fait d'un contact régulier ou ponctuel avec les jeunes.

L'organisation proposée doit permettre d'identifier clairement les missions et le rôle de chacun dans l'institution, autant pour les jeunes que pour les partenaires extérieurs.



--- Liens fonctionnels

— Liens hiérarchiques

## 8.2 L'équipe pluriprofessionnelle du SAAMNA

### Le Directeur de la MECS et du SAAMNA :

Placé sous la responsabilité directe du Directeur Général de l'AMSEEA, le titulaire du poste est garant du fonctionnement global de ses établissements de rattachement (MECS). Il est membre de l'équipe d'encadrement de l'association.

Ses missions principales sont :

- définir les stratégies de mise en œuvre du projet d'établissement du SAAMNA (diagnostic, objectifs, moyens, outils, évaluation) dans le respect des droits des jeunes accueillis et des textes législatifs ;
- contrôler les différentes procédures de suivi des jeunes confiés ;
- défendre la politique éducative et le projet d'établissement auprès des partenaires (ASE) ;
- gérer la politique d'admission et ses modalités en veillant au taux d'occupation ;
- animer l'équipe de cadres ;
- procéder au recrutement du personnel en lien avec le CSE concerné ;
- rédiger le rapport d'activité annuel de la MECS et du SAAMNA ;
- représenter l'association dans ses orientations auprès des usagers (mineurs et familles), des partenaires (ASE, PJJ, Magistrats,...) et des différentes instances (Services de l'état, Collectivités locales, CNAPE, ...).

### Le Chef de Service Educatif de la structure :

Placé sous l'autorité directe du Directeur de la MECS, il est garant du fonctionnement global de l'établissement. A ce titre, il est membre de l'équipe d'encadrement de l'association.

Ses missions principales sont :

- garantir une prise en charge du public accueilli en adéquation avec l'éthique de l'association et la législation en vigueur ;
- coordonner les missions des différents professionnels de son service et assurer un rôle hiérarchique auprès d'eux ;
- garantir la mise en œuvre et le bon fonctionnement du Processus PSI ;
- participer à l'élaboration, à la réflexion des projets et stratégie de l'association ;
- représenter l'association dans ses orientations pédagogiques et éducatives auprès des mineurs non accompagnés, des familles et/ou représentants légaux) et des partenaires (ASE, magistrats, etc.).

### Le Psychologue :

Cadre technique sans fonction hiérarchique, placé sous l'autorité du Responsable SAAMNA, le titulaire du poste intervient sur le plan clinique et institutionnel auprès du jeune et de l'équipe éducative et des partenaires dans le respect de la déontologie et de l'éthique de l'association.

Ses missions principales sont :

- intervenir sur le plan clinique sur la situation des jeunes dans le cadre du processus du Plan de Services Individualisé, en terme d'évaluation, d'élaboration, de propositions de moyens, et d'orientation vers des prises en charge psychologiques et thérapeutiques ;
- intervenir sur le plan institutionnel en direction de l'équipe éducative à la fois dans une logique d'analyse et de réflexion sur les pratiques, d'éclairage technique et de formation ;
- participer dans les groupes de travail à la réflexion sur l'organisation du service, l'évaluation des outils pédagogiques et leur amélioration ;

### L'Éducateur du SAAMNA :

Placé sous l'autorité du Responsable SAAMNA, le titulaire du poste est chargé de l'accompagnement global des jeunes confiés. Dans ce cadre, il a obligation de veiller à la mise en place des moyens adaptés aux besoins spécifiques des jeunes (PSI) et de veiller à répondre à ses besoins généraux (règlement de fonctionnement). Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche de travail en équipe et dans le respect des décisions judiciaires, administratives.

Ses missions principales sont :

- intervenir dans l'accompagnement des jeunes accueillis avec empathie et dans le respect du règlement de fonctionnement et du processus PSI ;
- favoriser le bon déroulement du plan de services individualisé en qualité d'éducateur référent ;
- représenter le SAAMNA, dans la limite de ses prérogatives, auprès des partenaires extérieurs dans le cadre du suivi individuel des jeunes et plus particulièrement avec le DAMNA et le service gardien ;
- s'inscrire dans une démarche participative et dans un travail en équipe pluridisciplinaire.

### La secrétaire :

Placée sous l'autorité du Responsable du Service, la titulaire du poste assume une fonction polyvalente dans la gestion des tâches administratives liées à l'activité du SAAMNA.

Ses missions principales sont :

- assurer l'accueil physique et téléphonique ;
- enregistrer, trier et dispatcher le courrier ;
- assurer la frappe et la mise en forme de documents (courriers, notes, compte-rendu, rapports) ;
- filtrer les appels ou les demandes en fonction de leur importance et des priorités ;
- optimiser les coûts des consommables (fournitures, etc.) ;
- élaborer les emplois du temps et suivi des congés en lien avec le responsable de Service ;
- gérer la caisse : établir les brouillards de caisse, faire des retraits d'argent afin d'alimenter la caisse, centralisation des justificatifs, contrôle de la caisse physique, transmission des éléments au Siège Social ;
- Gérer la partie administrative des appartements des jeunes.

### Agent d'entretien :

Placé sous l'autorité du Responsable de Service, le titulaire du poste est chargé d'effectuer des travaux d'entretien, de réfection et de rénovation sur les différents appartements du SAAMNA

Ses missions principales :

- intervenir sur la réalisation de travaux (installation, amélioration, modification...) ;
- aménager les appartements des jeunes en liaison avec les éducateurs ;
- effectuer différents transports ;
- garantir le respect des règles de sécurité et du bon état des équipements ;
- accompagnement en journée de certains jeunes sans activités scolaires ou professionnelles.

## 8.3 L'organisation du travail

Notre association suit scrupuleusement l'organisation telle qu'elle est précisée dans le code du travail (35H, repos...) et également la convention nationale collective de mars 1966. L'organisation du travail d'internat (annualisation du temps de travail) avec ses différentes fonctions identifiées dans les emplois du temps, permet d'accompagner l'ensemble des actions nécessaires à l'organisation du travail socio-éducatif. Les cadres assurent 24 heures sur 24 une astreinte à deux niveaux : MECS et Direction Générale. Par ailleurs, une permanence téléphonique, répartie sur l'équipe éducative est mise en place une semaine sur trois : Tous les jeunes ont à leur disposition le numéro de téléphone afin de joindre la personne en cas de difficultés majeures (problème lié à l'hébergement, problème de santé grave...).

L'organisation du travail de l'équipe éducative en ETP

Mode de calcul d'un ETP basé sur 1 449 heures annuelles, soit  $(52*35) - (CA+CT+JF)$ .

L'organisation proposée permet une présence toute la semaine de 9H à 23 h et une matinée lors des WE.

### 8.3.1 La communication

Pour garantir la qualité de la prise en charge des jeunes, l'association privilégie une culture de communication en déclinant plusieurs niveaux.

#### A l'interne :

- Les réunions :
  - réunion bimensuelle de direction AMSEAA ;
  - réunion trimestrielle élargie des cadres AMSEAA ;
  - réunion bimensuelle des cadres MECS ;
  - réunion hebdomadaire d'équipe ;
  - réunion mensuelle de fonctionnement ;
  - transmissions quotidiennes au sein de l'équipe ;
  - concertations PSI ;
  - commission « menus » ;
  - Comité Des Usagers ;
  - réunions liées au droit du travail et à la sécurité ;
  
- Les autres outils :
  - procédures internes ;
  - dossier des jeunes ;
  - comptes rendus de réunions ;
  - cahier de liaison et de consignes ;
  - agendas partagés (papier et numérique) ;
  - emplois du temps ;
  - panneaux d'affichage ;
  - fiches PSI ;
  - accès au Wi-Fi ;
  - flotte de téléphonie mobile (permanence d'astreinte, séjours de vacances, etc.) ;

## A l'externe :

- Les réunions avec les partenaires:
- Les autres outils :
  - site internet et documents de présentation de l'AMSEAA et de ses établissements et services ;
  - formulaire d'admission des jeunes ;
  - rapports et comptes rendus PSI ;
  - fiches d'information et d'incident ;
  - déclarations de fugues ;
  - planning de permanence des cadres d'astreinte ;
  - adresses mail professionnelles ;
  - cartes de visite ;
  - cartes professionnelles ;
  - etc.

## 8.4 La loi 2002-2 et ses modalités d'application

### 8.4.1 La garantie des droits

Le SAAMNA garantit à la fois l'accès mais également le respect des droits fondamentaux des publics accueillis et de leurs représentants. Ces droits sont inscrits dans le fonctionnement quotidien du SAAMNA. L'analyse des pratiques, notamment au regard de la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et des autres textes législatifs et réglementaires, l'expression et la participation des jeunes et de leur famille, la réactualisation du règlement de fonctionnement sont des éléments qui permettent de garantir les droits des usagers.

### 8.4.2 L'expression et la participation

Le SAAMNA crée les conditions d'une participation effective des jeunes par l'intermédiaire de plusieurs types d'expression complémentaires :

- Le CDU : Membres de droit, tous les jeunes sont invités par l'intermédiaire d'un site internet collaboratif à participer, émettre des idées, proposer des activités. Puis, une réunion quadrimestrielle sera mise en place (une sur le site de Bar le Duc, une autre sur Verdun). Le choix de ces deux pôles permet de favoriser la présence de tous les jeunes en fonction de leur lieu d'habitation. Une réponse est systématiquement apportée aux différents points soulevés à l'ordre du jour.
- Groupes d'expression : à l'initiative des jeunes et de l'équipe éducative, des soirées thématiques sont organisées.
- Enquête de satisfaction : recueil du niveau de satisfaction des jeunes sur l'offre de service et le déroulement de la prise en charge. Les résultats permettent d'alimenter la démarche d'amélioration continue.
- Processus PSI : l'approche PSI sollicite l'expression du jeune dans la compréhension de la situation, l'expression des besoins, la recherche de moyens et l'engagement dans son projet personnalisé.



### 8.4.3 La prévention des risques

La stratégie de prévention des risques concerne à la fois les usagers et les professionnels et se met en place autour de différents axes :

#### En direction des usagers :

- Prévention des risques liés à l'hébergement :
  - sécurité des logements loués ;
  - vétusté des locaux ;
  - l'assurance des logements ;
- Prévention des risques dans la vie quotidienne :
  - Lors des activités extérieures ;
  - Alimentation ; chaîne du froid (HACCP) ;
  - Déplacements à pieds, en vélo ou autre ;
  
- Prévention des risques de violences :
  - usagers entre eux ;
  - des personnes extérieures envers les usagers ;
  - usagers à l'égard des personnels ;
  - institution et personnels envers les usagers.

#### En direction des professionnels :

L'employeur est tenu, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui lui incombe, d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés de l'établissement.

A cette fin, il doit élaborer et tenir à jour un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des personnels dans l'établissement.

La finalité de ce document étant de recenser et d'identifier les risques professionnels et de mettre en œuvre des actions de prévention.

### 8.4.4 Le projet personnalisé

Le Processus du Plan de Services Individualisé garantit la personnalisation de la prise en charge éducative. Cette démarche collaborative permet de co-construire avec le jeune, l'équipe pluriprofessionnelle et les partenaires, l'analyse de la situation, les choix des plans d'action ainsi que l'évaluation des changements.

Le Processus PSI s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et s'adapte à la fois aux besoins de chaque usager, aux définitions des missions de l'établissement et au cadre de l'évolution des réglementations en vigueur.

#### 8.4.5 Les outils 2002-2

Chaque établissement AMSEAA possède un Livret d'accueil, un Règlement de fonctionnement, un règlement du CDU et un DIPC avec des avenants réactualisés à la suite de chaque cycle PSI (tous les 6 mois pour les MECS).

Le SAAMNA bénéficie de l'expérience de l'AMSEAA pour être en conformité dès l'ouverture de la structure.

#### 8.4.6 La qualité du cadre de vie

Pour garantir un cadre de vie de qualité, l'association a fait le choix d'implanter ses établissements au cœur des villes pour favoriser une bonne accessibilité (bus, trains, etc.) et permettre une proximité de l'offre de service (établissements scolaires, de santé, administrations et services, commerces, équipements sportifs et culturels, etc.).

Dans une volonté de renforcer la culture de bientraitance, une réflexion permanente est menée autour de la qualité des espaces de vie à destination des jeunes et des personnels. L'aménagement des appartements est régulièrement interrogé et repensé en fonction de l'évolution des besoins du public accueilli.

La mise en œuvre d'une politique d'amortissement permet une gestion optimisée de l'immobilier et des matériels.

Chaque structure dispose d'un agent d'entretien qui assure l'entretien des locaux lié à l'usage courant et les réparations immédiates suite aux dégradations.

## 9 Ingénierie et management

Chaque établissement et service de l'AMSEAA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue conformément aux réglementations de la loi 2002-2, aux différentes recommandations de l'ANESM et aux choix et orientations de l'association. L'ensemble des établissements et services de l'AMSEAA contribue à la capitalisation des compétences collectives nécessaires à l'amélioration continue de la prise en charge des jeunes.

### 9.1 L'évaluation interne/externe

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation interne/externe et conformément au Décret n° 2010-1319 du 3 novembre 2010, l'AMSEAA a validé un processus qui garantit la mise en place de la démarche en s'appuyant sur un référentiel développé au sein de la MECS.

L'évaluation interne engage l'ensemble des personnels dans l'amélioration continue des pratiques au service de la qualité des prestations délivrées. La participation des usagers et de leurs familles dans le cadre d'enquêtes de satisfaction est intégrée au processus d'évaluation.

A ce jour, l'AMSEAA a finalisé une première évaluation interne en 2010, une évaluation externe en 2014 et met en œuvre la seconde évaluation interne. Après avoir revisité toute la démarche, nous avons créé un nouveau référentiel, programmer une méthode de réalisation à la fois collective et individuelle au moyen d'un support Excel afin d'améliorer la saisie de données et l'analyse partagée.

## 9.2 Les entretiens professionnels d'évaluation

L'entretien professionnel d'évaluation est réalisé tous les deux ans par le Directeur de la MECS et le responsable de Service en direction de l'ensemble des salariés. Il a pour but d'échanger autour des compétences du salarié et des observations réalisées afin d'identifier les axes et les modalités de formation tout en prenant en compte les souhaits et demandes du salarié.

## 9.3 Vers une organisation apprenante

Compte-tenu des situations de plus en plus complexes de nos usagers, le travail social a besoin de développer des compétences collectives qui font appel à des groupes polyvalents et interdisciplinaires favorisant les projets en commun et le travail en réseau. Dans cette perspective, les connaissances ne sont plus l'apanage d'une personne ou d'un modèle théorique privilégié puisque tout le monde participe à la production et au transfert de connaissances dans une vision partagée des objectifs à atteindre.

La tendance actuelle est donc aux « organisations apprenantes<sup>18</sup> » que Senge (1991) définit comme étant : « *des lieux où les personnes augmentent continuellement leur capacité à créer les résultats souhaités, où l'apprentissage des personnes est favorisé, où les aspirations collectives sont encouragées et dans lesquels les individus apprennent continuellement à apprendre ensemble* ».

### **La formation AMSEAA :**

Les formations s'organisent à partir d'éléments issus de la recherche interne, de travaux en partenariat, et à travers la contribution technique de chacun des personnels qui sont amenés à valoriser les savoirs issus de leur expérience individuelle et collective.

Elles ont pour objectif d'amener l'ensemble des équipes vers une valorisation des compétences liées à l'exercice de leur travail et de permettre l'intégration des nouveaux collègues comme l'acquisition de nouvelles compétences pour l'ensemble des salariés.

Ces temps permettent d'améliorer collectivement les processus et procédures liés à l'organisation de la structure, de créer des outils et des supports capables d'accompagner au plus près le travail éducatif.

Des actions permettant la réactualisation des connaissances du cadre réglementaire, comme des échanges autour des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, sont également programmées.

Des formations autour des supports numériques (logiciels bureautiques et Web) sont proposées.

Des grilles d'auto-évaluation des bonnes pratiques professionnelles réalisées durant ces temps de formation permettent à chaque salarié de trouver des repères dans l'exercice de certaines missions spécifiques.

---

<sup>18</sup> « Une organisation est dite apprenante lorsque sa structure et son fonctionnement favorisent les apprentissages collectifs, en développant une logique de professionnalisation. Les situations de travail sont exploitées aux fins d'apprentissage. Le travail en réseau et la capitalisation sont privilégiés, les échanges et la communication organisés. L'évaluation fait partie des pratiques courantes, elle est reconnue comme source de connaissances. L'encadrement, fortement impliqué, s'attache à mettre en cohérence management de la formation et management des compétences » ; La Lettre du CEDIP - En lignes n° 14 - janvier 2001 Fiche technique N°16.

## **Les groupes de travail :**

Pour s'inscrire dans cette dynamique, les équipes des établissements et services AMSEAA sont sollicitées pour participer à différents groupes de travail. Ces groupes, constitués de volontaires et du Conseiller technique AMSEAA, fonctionnent sur un modèle collaboratif ou chacun participe à l'ensemble du projet de sa conception jusqu'à sa réalisation et à son évaluation.

L'utilisation de nouvelles technologies comme les sites WIKI<sup>19</sup> dédiés à chaque groupe de travail permet, par une communication asynchrone, de dématérialiser une partie du travail collectif en réduisant les contraintes liées à la synchronisation des emplois du temps et à la dispersion géographique des membres du groupe.

Ces différents groupes ont déjà travaillés ou travaillent actuellement sur :

- le projet d'accueil et d'accompagnement des personnes en formation ES et ME suite à la réforme des diplômes en 2007 ;
- les questionnaires d'enquêtes de satisfaction en direction des jeunes et de leur famille.
- un nouveau référentiel d'évaluation interne MECS ;
- une démarche intégrée et des outils d'évaluation des compétences en autonomie fonctionnelle des jeunes confiés en MECS.

## **Formation continue :**

La formation continue s'organise principalement autour du Plan Annuel d'Utilisation des Fonds. Elle permet de répondre :

- aux évolutions des dispositifs législatifs et réglementaires ;
- aux orientations de l'association ;
- aux besoins des structures ;
- aux demandes et/ou besoins des personnels.

La formation continue se décline sous forme individuelle ou collective.

Une procédure permet de garantir que toute demande d'un salarié sera étudiée, évaluée et qu'une réponse motivée y sera apportée.

L'association propose également des formations collectives pour répondre à des besoins spécifiques.

## **9.4 Le Site qualifiant pour les formations sociales**

Une convention de partenariat « Site qualifiant » a été signée avec l'IRTS en mars 2012 et renouvelée en 2017 à partir du projet d'accueil et d'accompagnement des stagiaires et personnes en formation AMSEAA.

Le projet précise les rôles et les responsabilités de chacun, le processus d'accueil et d'accompagnement des stagiaires, une grille d'auto-évaluation assortie d'une offre de formation en rapport avec le référentiel de compétences du métier visé. Un référentiel d'évaluation formative comme certificative complète le projet du site qualifiant.

La MECS se mobilise pour intégrer les stagiaires dans une dynamique apprenante en offrant des mises en situation adaptées et un espace de formation de qualité.

---

<sup>19</sup> Un wiki est un site web dont les pages sont modifiables par les personnes autorisées, ce qui permet l'écriture et l'illustration collaboratives de documents numériques qu'il contient.

## 10 Les modalités de coopération

Afin de favoriser la coordination, la complémentarité et garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement, le SEISAAM et l'AMSEAA ont conclu une convention de partenariat. Cela va permettre de travailler conjointement dans la bienveillance et l'intérêt des jeunes mais aussi favoriser la création d'une véritable dynamique de travail collaboratif.

La première partie de la convention est spécifique et précise la collaboration étroite entre les deux établissements, notamment en termes d'accompagnement du parcours des mineurs et de passage du DAMNA au SAAMNA. Elle permet les interventions croisées des professionnels entre la structure collective de 20 places et l'accueil en autonomie de 20 places également.

La seconde partie de cette convention précise les modalités administratives et financières de cette collaboration en lien avec les services du Conseil Départemental de la Meuse.

## 11 Perspectives

Le développement d'un réseau spécifique de partenaires est un objectif essentiel du SAAMNA afin de compléter son offre de service et répondre au mieux aux besoins non-satisfaits des jeunes accompagnés. Le SAAMNA a la volonté d'accompagner les jeunes MNA dans la réalisation de leurs projets, dans leurs différentes appartenances qui les situent à la fois dans l'ici et l'ailleurs.

Nous pouvons également imaginer des temps de travail commun avec l'Equipe Mobile d'Intervention en Ethnopsychiatrie du CPN de Laxou qui favoriseraient la mise en place d'un projet cohérent sur le long terme en soutenant les équipes dans l'accompagnement des jeunes accueillis et leurs spécificités. Ainsi, nous souhaitons mettre tout en œuvre tous les moyens nécessaires permettant l'aboutissement des projets des jeunes dans les meilleures conditions possibles.

Afin de favoriser une scolarité et/ou une insertion professionnelle réussie et un apprentissage de la langue française, le SAAMNA se donne les moyens de mettre en place des partenariats avec les organismes déjà présents sur le territoire : AMATRAMI, AFPA, CRI, UPE2A, Mission locale, etc.

Le SAAMNA souhaite également développer, pour son personnel, une démarche d'analyse des pratiques dispensée par un prestataire de service.

Les groupes d'analyse des pratiques permettront aux équipes d'engager un travail collectif sur leurs postures professionnelles et de construire ensemble une dynamique réflexive reposant sur l'échange et l'élaboration de solutions partagées. Cette approche collaborative permettra aux professionnels de perfectionner leurs pratiques, de favoriser la cohérence d'équipe, d'améliorer la qualité de l'accompagnement ainsi que leur bien-être dans leur environnement professionnel.

La formation des personnels en matière de législation spécifique (travail, régularisation administrative, droit) mais aussi en ethnologie doit permettre une amélioration continue dans l'accompagnement des jeunes.

Ces axes de travail visent à faire évoluer notre offre de services dans le respect de l'éthique de l'association, dans sa volonté de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

## ANNEXES

Annexe N°1 : Livret d'accueil SAAMNA.

Annexe N°2 : Règlement de fonctionnement SAAMNA.

Annexe N°3 : Document Individuel de Prise en Charge SAAMNA.

Annexe N°4 : Règlement du Comité Des Usagers SAAMNA.

Annexe N°5 : Grille d'analyse des 6 niveaux PSI.

Annexe N°6 : Grille d'évaluation des compétences en autonomie fonctionnelle du D2A en cours d'adaptation.



ASSOCIATION MEUSIENNE  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES

1 RUE DU CLOS DE JARDIN FONTAINE - 55840 THIERVILLE SUR MEUSE  
TÉL. : 03 29 86 09 90  
[www.amseaa.fr](http://www.amseaa.fr)